

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
ECOLE DE SANTE PUBLIQUE
UNITE POLITIQUES ET SERVICES A L'ENFANCE

Cureghem : entre rupture et cohésion

**Monographie d'une recherche-action en faveur des familles
primo-arrivantes et sans papiers dans un quartier fragilisé
de la Région bruxelloise**

*Rapport de la recherche-action menée par l'UNITÉ Politiques et
services à l'enfance dans le cadre du projet interuniversitaire
UNISOL*

Joëlle Mottint, Anne Françoise Dusart, Perrine C Humblet

Septembre 2005

Cureghem : entre rupture et cohésion. Monographie d'une recherche-action en faveur des familles primo-arrivantes et sans papiers dans un quartier fragilisé de la Région bruxelloise

Rapport de la recherche-action menée par l'UNITE Politiques et services à l'enfance dans le cadre du projet interuniversitaire UNISOL

Promoteur : Perrine C Humblet

Chercheurs : Anne Françoise Dusart
Joëlle Mottint

Remerciements

Nous tenons à remercier le Fonds Houtman et les promoteurs du projet interuniversitaire UNISOL pour leur soutien important au cours des deux années de cette recherche-action. Nos remerciements vont en particulier au Professeur Marc Vaincel dont l'enthousiasme ne s'est jamais démenti. Cette recherche a en outre bénéficié d'un financement sur fonds propres de l'ULB qui a marqué de cette manière son engagement dans un projet d'universités solidaires.

Perrine Humblet, Joëlle Mottint et Anne Françoise Dusart

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
1. INTRODUCTION	5
1.1 La santé de l'enfant	5
1.2 Santé de l'enfant et environnement urbain	7
2. CHRONOLOGIE DE LA RECHERCHE-ACTION ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES	10
2.1 Des jalons épistémologiques indispensables	10
2.2 La méthode et le déroulement de la recherche-action	11
2.2.1 Une phase préparatoire.	12
2.2.2 Une phase exploratoire élargie.	13
2.2.2.1 Caractéristiques socio-économiques des 4 communes	14
2.2.2.2 Sélection du quartier d'intervention	20
2.2.3 Le choix des méthodes d'intervention.	24
2.2.4 Au cœur de la recherche-action, la phase d'approfondissement	24
L'imprégnation	24
Des analyses permanentes	26
Les actions à Cureghem	27
2.3 En résumé	32
3. CUREGHEM C'EST ... PLUSIEURS QUARTIERS	36
4. CUREGHEM C'EST ... UN SITE OÙ L'ON VIT	46
4.1 Avoir un abri	46
Les dispositions légales	46
L'expérience des primo-arrivants	47
4.2 Aller à l'école.	49
Les dispositions légales	49
L'expérience des primo-arrivants	51
4.3 Etre et rester en bonne santé	53
Les dispositions légales	53
L'expérience des primo-arrivants	53
4.4 Avoir de quoi (sur)vivre	55
Les dispositions légales	55
L'expérience des primo-arrivants	56

4.5 Avoir une place	57
Les dispositions légales	57
L'expérience des primo-arrivants	58
5 CUREGHEM C'EST ... UN SITE OÙ L'ON TRAVAILLE	62
5.1 Connaître et re-connaître	62
5.2 Renforcer une identité professionnelle	64
5.2.1 Des identités professionnelles spécifiques	64
Les identités professionnelles sont liées aux différents contextes.	64
Les identités professionnelles sont liées au public	66
Des identités professionnelles en tension	71
5.2.2 Une identité professionnelle collective	73
5.3 Développer un contrôle social des pratiques	75
5.4 Initier une coordination des actions et des projets	76
Des actions autour de la question de l'utilisation de la langue maternelle et du français.	76
Ouvrir l'école aux parents, améliorer l'accessibilité des lieux d'accueil aux enfants	78
Créer une crèche parentale	78
Travail sur les questions communes aux mandats de plusieurs professionnels	81
6. CONCLUSIONS	82
Références bibliographiques	85

Avant-propos

Faire un rapport en fin de recherche-action signifie reconstruire une histoire a posteriori, proposer un nouvel éclairage à la lumière de l'évolution du projet et des résultats obtenus. Le choix qui a été fait dans ce travail d'écriture est de mettre Cureghem - le quartier d'étude et d'intervention - au centre de ce document, afin d'en analyser les ressources, les paradoxes, les complexités, ce qui met en perspective différemment le travail accompli durant deux ans.

Ce rapport présente les résultats dans une logique transversale et non chronologique. Aussi l'introduction et le premier chapitre décrivent le cadre conceptuel et la méthodologie et détaillent la chronologie de la recherche-action. Les chapitres suivants sont consacrés à Cureghem : les quartiers, la population, les travailleurs et les projets.

1. Introduction

Nous envisageons dans cette introduction deux questions préalables à la mise en œuvre de la recherche-action UNISOL sur les facteurs de soutien à l'amélioration du bien-être, de la santé sociale et physique (selon la définition de l'OMS) des enfants issus des populations récemment émigrées. La première se réfère à la notion de santé pour la période de l'enfance, la seconde aux relations entre santé de l'enfant et contexte de vie.

1.1 *La santé de l'enfant*

Les définitions de la santé qui sont utilisées pour les études de populations relèvent généralement de deux cadres conceptuels. Le premier, biomédical, se fonde sur une approche dite négative de la santé par l'absence de pathologies définies au sens biomédical. Le second correspond au cadre conceptuel psycho-social, à l'instar de la définition adoptée par l'OMS en 1946 : « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Dans le cas de l'enfant, ce clivage prend une autre forme. En effet, quel que soit le modèle, d'autres dimensions que la morbidité sont incluses et, d'une manière générale, les publications concernant la santé des enfants s'entendent pour adopter une conception élargie. Ainsi,

dans un manuel de pédiatrie (Nelson Textbook of Pediatrics, Richard E. Behrman, Robert Kliegman, Hal B. Jenson, Ed.), le monopole médical sur la santé de l'enfant est affirmé (« la santé de l'enfant relève de la pédiatrie »), mais il est en outre précisé que la pédiatrie "est concernée par la santé des nourrissons, des enfants et des adolescents, leur croissance et leur développement et leur capacité de développer leur potentiel d'adultes en devenir." (*Pediatrics is concerned with the health of infants, children and adolescents, their growth and development, and their opportunity to achieve full potential as adults.*). La conception suivante de la santé de l'enfant inclut les aspects psychologiques, émotionnels et comportementaux: « La mortalité est rare dans l'enfance mais la morbidité est courante et inclut fréquemment des problèmes physiques, développementaux, psychologiques, émotionnels ou des problèmes comportementaux ou encore des cumuls de maladies (*Mortality is unusual in childhood, but morbidity is common and frequently involves physical, developmental, psychological, emotional, or behavioral problems or clusters of conditions*)" (Szilagyi and Schor) (Szilagyi & Schor, 1998).

Si l'on peut trouver une certaine unanimité dans la littérature au sujet de l'aspect multidimensionnel de la santé de l'enfant, on distingue cependant deux modèles sous-jacents concernant ses déterminants. Le premier, que l'on qualifierait de modèle de pathogénèse, est orienté vers les facteurs de risque menaçant la santé. Le second, le modèle de salutogénèse (ou sanogénèse), est orienté vers l'identification des facteurs de résilience préservant la santé (Forrest). Ces deux perspectives sont aisément identifiables lors de l'analyse des objectifs poursuivis par les programmes visant le développement de l'enfant. Les uns, plus fréquents dans les pays anglo-saxons, visent à prévenir divers événements préjudiciables comme par exemple les suivants : pauvreté, violences et négligences, développement socio-émotionnel, physique et cognitif insuffisant, échec scolaire, abandon de la scolarité, grossesses adolescentes, exclusion sociale, suicide, accidents, etc. (Kamerman et al.) (*Outcomes of concern: poverty, child abuse and neglect, unsatisfactory child development (socio-emotional, physical and cognitive), poor school performance, school drop out, teen pregnancy, social inclusion/exclusion, suicide, accidents*). Les autres, à l'instar du Canada, se fixent des objectifs sur la santé au sens positif : les programmes et politiques visent à préserver et soutenir des enfants qui seraient « physiquement et émotionnellement sains, en sécurité et sécurisés, qui réussissent à apprendre, impliqués et responsables socialement » (National Children Agenda, Canada, 2000: *physically and emotionally healthy, safe and secure, successful at learning, socially engaged and responsible*).

La conception de la sanogénèse est particulièrement pertinente pour une population de jeunes enfants, pour laquelle l'accumulation au cours de la vie de différents facteurs de risque est encore relativement faible et qui est susceptible de bénéficier de programmes préservant et soutenant une bonne santé telle qu'abordée ci-dessus (Forrest). Les politiques sociales qui s'en soucient nécessitent non seulement l'intégration des politiques de santé, de bien-être (Welfare) et d'éducation mais également le logement, les infrastructures et équipements collectifs. C'est dans le cadre d'une approche de type sanogénèse que s'inscrit le projet inter-universitaire UNISOL du Fonds Houtman, lequel a pour objectif explicite le « soutien à l'amélioration du bien-être social, de la santé physique et psychique des enfants et de leur famille ».

Pour ce qui concerne l'équipe de l'Unité Politiques et Services à l'Enfance (UPSE), nous avons posé l'hypothèse qu'il était justifié de faire porter notre analyse puis notre intervention sur l'environnement social et urbain dans lequel vivent des enfants primo-arrivants. Cette hypothèse repose sur les éléments qui suivent.

1.2 Santé de l'enfant et environnement urbain

L'approche écologique du développement de l'enfant (Bronfenbrenner) permet d'inclure aux côtés de la famille d'autres milieux signifiants de l'enfant comme l'école ou les milieux d'accueil (microsystème), évalue la qualité des relations entre ces différents milieux et prend en considération les différentes politiques sociales, éducatives et de santé qui les déterminent¹. L'application du modèle écologique à la problématique des enfants migrants et de leurs familles présente l'intérêt de mettre les enfants et leurs familles au centre des actions et de tenir compte du fait que la situation engendrant bien-être et santé relève tant du niveau familial individuel que du contexte où celui-ci évolue.

¹ Bronfenbrenner part de la complexité des relations entre les nombreux facteurs déterminant le développement de l'enfant. Il distingue plusieurs sous-systèmes : le *microsystème*, soit le milieu le plus proche dans lequel l'enfant se développe, celui où il a une participation active et directe; le *mésosystème*, soit les relations entre les différents microsystèmes (foyer familial, école, quartier, réseaux sociaux ou familiaux); l'*exosystème*, soit les structures sociales et organisationnelles qui influencent le mésosystème sans que l'individu soit directement impliqué; le *macrosystème*, soit les institutions, la culture (croyances idéologie valeurs) et la société. Selon l'âge et le milieu socio-économique et culturel de l'enfant, le microsystème se compose d'éléments plus ou moins nombreux et diversifiés: outre sa famille, il s'agira d'inclure le réseau familial, le réseau social et le quartier ainsi que les milieux institutionnels tels que le milieu d'accueil avant l'âge de 3 ans, l'école d'enseignement fondamental ou secondaire. Le mésosystème est le niveau des relations entre ces différents milieux et entre les acteurs signifiants pour l'enfant. L'identification du mésosystème par Bronfenbrenner souligne l'importance de la communication entre ces milieux pour le développement de l'enfant mais la notion met également en évidence le fait que ceux-ci sont déterminés par le contexte, c'est-à-dire l'exosystème.

Cette position théorique est étayée par les recherches les plus récentes sur les déterminants sociaux des inégalités de santé qui montrent que celles-ci résultent de la combinaison de facteurs individuels et de facteurs collectifs liés au quartier de résidence. Parfois désignés comme facteurs socio-écologiques, les uns et les autres ont été particulièrement mis en évidence pour ce qui concerne les populations d'immigrants qui se retrouvent surtout dans des quartiers très défavorisés sur le plan social, économique et politique, et où l'offre de services collectifs ou publics est souvent inférieure à celle de quartiers plus prospères (Hillemeier et al.).

L'importance accordée aux différents contextes de vie des enfants (cf. supra) est confirmée par des recherches récentes visant à expliquer les variations géographiques des indicateurs de santé. Le quartier de résidence des enfants et de leurs familles sont identifiés comme faisant partie des déterminants de la santé, par exemple, en matière d'accidents, de maltraitance, par rapport au poids de naissance et à la morbidité de la petite enfance (Haynes et al.; Coulton, Korbin, and Su). Une revue récente de littérature sur l'évaluation de programmes sociaux menés aux Etats Unis, au Canada et au Royaume Uni et visant à modifier l'impact du quartier sur la santé des enfants résidents permet de faire un bilan des connaissances en la matière (Beauvais and Jenson). Quatre catégories de programmes ont été examinées qui mettent en œuvre des actions sur le contexte en vue de favoriser un bon développement des enfants et de leur bien-être:

- 1- Les programmes basés sur une action sur l'organisation sociale du quartier
- 2- Les programmes basés sur une action sur les institutions et les ressources présentes dans le quartier
- 3- Les programmes basés sur une approche en termes de 'contagion' et d'influence des enfants par leurs pairs
- 4- Les programmes basés sur une intervention sur la qualité physique de l'environnement

Les auteurs indiquent que le facteur 'quartier' joue un rôle limité dans le développement du bien-être social, de la santé physique et psychique des enfants et de leur famille et doit être complété par une approche plus individuelle. En effet, il est relativement difficile de mettre en évidence des effets positifs importants sur le bien-être et la santé des enfants suite à des interventions restreintes aux quartiers. Cette observation doit toutefois être relativisée dans la mesure où les enfants des milieux sociaux les plus défavorisés sont plus sensibles aux effets négatifs des quartiers très précaires. C'est également la conclusion d'une autre revue

de littérature concernant les milieux d'accueil préscolaires (avant 6 ans) qui conclut que la disponibilité de milieux d'accueil dans le quartier joue un rôle d'autant plus favorable sur le bien-être et la santé de l'enfant et sur le plan socio-économique du ménage que le milieu social est peu favorisé (Roberts; Zoritch, Roberts and Oakley).

On peut donc conclure que l'environnement socio-économique des quartiers a des effets sur le bien-être et la santé mais que l'importance de ces effets varie en fonction des caractéristiques sociales et économiques individuelles des enfants et de leurs familles. Ces résultats nous amènent à choisir quelques options pour le projet UNISOL.

- 1. Nous avons fait le choix de mener une action dans un quartier défavorisé*
- 2. de mener une action sur les institutions et les ressources présentes dans le quartier (2^e type de programme identifié par Beauvais et Jenson, cf. ci-dessus)*
- 3. en visant un bénéfice prioritaire pour les enfants primo-arrivants et leurs familles installés dans ce quartier.*

Le projet UNISOL-ULB tel qu'il a été défini en début de projet concerne les enfants primo arrivants et les milieux d'accueil extrascolaire organisés par le secteur associatif dans un quartier défini. Il se fonde sur l'hypothèse que favoriser l'admission de ces enfants dans un milieu d'accueil extrascolaire et accompagner les familles ainsi que les professionnels d'accueil pour favoriser des partenariats représentent des expériences qui soutiennent l'adaptation et la résilience des enfants.

Les milieux d'accueil extrascolaire sont des milieux culturels et éducatifs de proximité basés sur des projets multiples. Le développement d'activités autonomes des enfants est souvent privilégié et peut se compléter d'aide à la réalisation de tâches scolaires, d'activités d'expression et de créativité, ou encore d'activités engageant les parents dans des partenariats. La communication joue un rôle très important et se fait dans la langue française avec des enfants d'origines culturelles et linguistiques multiples sans que des objectifs d'instruction et d'évaluation de leurs compétences scolaires soient poursuivis. Ces milieux de proximité sont également susceptibles de favoriser des relations privilégiées avec les parents ainsi que leur implication, de développer l'estime de soi, la motivation et la prise de responsabilité autonome des enfants. A Bruxelles, ils se trouvent principalement dans les quartiers où se concentrent les populations d'immigration récente.

Les observations et analyses de la recherche-action prendront naissance au départ de l'utilisation différenciée de la langue maternelle et du français à domicile et dans le milieu d'accueil.

Le projet vise également aux modifications suivantes dans les pratiques des services accessibles à la population:

a) Au cours de la recherche-action :

- Modification de pratiques globales d'accueil extrascolaire tenant compte de la diversité culturelle, sociale et économique.

b) A plus long terme :

- Modification des pratiques des professionnels dans les associations d'accueil extrascolaire
- Modification des pratiques des professionnels dans l'action culturelle, dans l'aide sociale et dans la promotion de la santé par des formations concernant l'usage différencié de la langue maternelle et de la langue française par les familles récemment immigrées ;
- Amélioration des capacités d'identification et de soutien par les professionnels des facteurs favorisant les capacités de résilience des familles ayant récemment immigré et de leurs enfants dans leurs milieux de vie.

2. Chronologie de la recherche-action et éléments méthodologiques

L'analyse présentée dans ce document est transversale et synthétique. Elle est centrée sur les résultats. Chaque point de l'analyse se base sur l'ensemble des données recueillies lors de l'ensemble de la recherche-action. La chronologie est par conséquent peu visible. Ce chapitre vise à donner des repères temporels et à expliciter la méthodologie complexe de la recherche-action au lecteur.

En effet, la recherche-action peut prendre des formes multiples (Mucchielli 2002). Aussi, il importe de clarifier la façon dont nous avons envisagé et mené cette recherche-action.

2.1 Des jalons épistémologiques indispensables

Ce qui est mis en œuvre dans le projet UNI-SOL est une recherche-action. Trop souvent ce terme est entendu de façon multiple ou pire comme un fourre-tout peu scientifique. La recherche-action est souvent vue comme une intervention dont les contours et les objectifs sont flous, d'autant plus qu'elle utilise largement – mais pas forcément seulement – les méthodes qualitatives. Celles-ci étant de l'ordre du savoir-faire (Olivier de Sardan 1995), elles sont trop souvent considérées comme non rigoureuses.

Il importe donc de clarifier ici les fondements épistémologiques de la recherche-action telle que nous la menons dans ce contexte.

Les acteurs de terrain, qu'ils soient professionnels ou habitants du quartier, sont vus comme des acteurs, ayant une expérience sociale (Dubet 1994), partenaires potentiels de la recherche-action pour les changements envisagés mais aussi pour l'analyse et la production de connaissance.

En effet, les chercheurs ont des compétences - issues de leur formation et du savoir-faire développé au cours d'autres projets – pour mener cette recherche-action. Les acteurs de terrain, quant à eux, ont l'expérience du quartier où ils travaillent ou habitent. Ils ont la connaissance de leur terrain, et s'ils ne sont pas complètement lucides, ils ne sont pas non plus totalement aveugles (Dubet 1994). La connaissance objective sera approchée via une intersubjectivité d'experts, c'est-à-dire ceux qui ont une expérience sociale du quartier et ceux qui ont des compétences pour produire des analyses à partir de données collectées. Le partenariat est donc très clairement considéré ici comme une exigence d'ordre épistémologique.

Comment atteindre une intersubjectivité entre experts ? En passant par la co-construction d'un cadre de travail opérationnel pour tous. Ou, autrement dit, en dépassant toutes les cultures différentes en présence - cultures « ethniques » mais aussi professionnelles, de classe, politiques, etc., pour construire ensemble une culture commune de cette recherche-action.

2.2 La méthode et le déroulement de la recherche-action

La méthode utilisée est proche de la « politique du terrain » décrite par l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995). L'approche est difficile à décrire car relève avant tout du savoir-faire. Elle est polymorphe et utilise des moyens de collecte de données multiples et adaptés à la situation concrète rencontrée. Des outils et des pratiques permettent d'élaborer une distance nécessaire garantissant une plausibilité et une validité de l'analyse.

Néanmoins, il ne s'agit pas ici d'une étude anthropologique mais d'une recherche-action qui vise autant des changements concrets que des productions de connaissances. Aussi, la méthode est-elle adaptée, les rôles des chercheurs et des acteurs de terrain se différenciant de ceux requis pour une étude anthropologique.

La recherche-action réalisée par l'équipe ULB dans le cadre UNI-SOL a une méthode spécifique qu'il n'est guère aisé d'expliquer vu son caractère éclectique, itératif et adaptatif. Eclectique dans la mesure où plusieurs types de recueil des données sont utilisés et que ceux-ci ne sont pas déterminés seulement a priori mais aussi en fonction de ce que l'on peut récolter sur le terrain. « L'enquête de terrain fait feu de tout bois. Son empirisme est résolument éclectique, et s'appuie sur tous les modes de recueil de données possibles » (Olivier de Sardan 1995). Itératif car la recherche-action se construit dans un processus d'allers et retours permanent entre le recueil des données et leur analyse, entre l'analyse et la restitution de celle-ci, entre l'action et la production de connaissance, entre savoir pratique et savoir théorique, entre l'imprégnation et la prise de distance. Adaptatif parce que la méthode se construit au fur et à mesure. Il n'y a pas un plan méthodologique clairement préétabli mais bien des principes directeurs garants de la rigueur et du maintien du cap.

Isoler des phases, des moments de la recherche-action est donc une gageure. Néanmoins, on peut isoler quelques étapes, tout en sachant qu'elles sont bien plus imbriquées l'une dans l'autre que ne le laisse penser la description.

2.2.1 Une phase préparatoire

Lors de cette phase, le travail s'oriente vers une réflexion sur la thématique générale et l'orientation qu'on souhaite lui donner, sur base de l'expérience déjà acquise et des ressources développées antérieurement. C'est une phase préparatoire, c'est-à-dire qu'elle se déroule bien avant que le travail ne commence. Elle se situe au moment où l'on monte son projet dans le but d'obtenir des subventions pour le mener.

Mise en œuvre concrète :

Avant le commencement du travail, lors de l'appel à projet, des orientations générales de travail ont été proposées à partir de la thématique générale de la recherche-action. Pour rappel, celle-ci était intitulée « Soutien à l'amélioration du bien-être social, de la santé physique et psychique des enfants et de leur famille issu(e)s des populations récemment immigrées et / ou sorties de la clandestinité et en phase d'intégration en Communauté française de Belgique ».

La réflexion s'est faite de façon hypothético-déductive mais aussi en s'appuyant sur des observations faites lors de projets antérieurs, sur les compétences et ressources de notre équipe et sur des lectures.

Les décisions prises à ce stade étaient

- de travailler dans des quartiers spécifiques à définir,
- de prendre ancrage dans des milieux d'accueil extrascolaire,
- de travailler la question de l'usage de la langue maternelle et de la langue française dans ces milieux d'accueil,
- afin de favoriser des expériences favorisant l'adaptation et la résilience des enfants primo-arrivants.

Il s'agissait d'une première approche, dont la pertinence de chaque élément devait être vérifiée.

2.2.2 Une phase exploratoire élargie

Cette étape doit servir à mieux connaître la thématique globale de la recherche-action (la situation des familles primo-arrivantes en Région bruxelloise) et à proposer une première formulation des objectifs de la recherche-action. De plus, elle permet de faire un choix éclairé des sites d'intervention. Les données sont récoltées de façon multiple. Les informations recueillies permettent également d'avoir des données de comparaison disponibles qui devraient aider l'analyse des sites choisis (Glaser 1995).

A ce stade, il n'est pas encore souhaitable de proposer un cadre théorique et conceptuel trop formalisé afin de laisser la possibilité de découvertes imprévues. En effet, « Toute la compétence du chercheur de terrain est de pouvoir observer ce à quoi il n'était pas préparé (alors que l'on sait combien forte est la propension ordinaire à ne découvrir que ce à quoi l'on s'attend) et d'être en mesure de produire les données qui l'obligeront à modifier ses propres hypothèses » (Olivier de Sardan 1995, p. 77).

Mise en œuvre concrète : **identification des quartiers d'implantation de la recherche-action**

Cette première étape consiste dans le choix du/des quartiers où se déroulera la recherche-action. Les quartiers seront sélectionnés parmi les communes de la région de Bruxelles-Capitale, à l'exception de celles de Saint Josse et de Schaerbeek où se déroule la recherche-action de nos partenaires de l'UCL.

Nous avons fait le choix d'opérer une première sélection de communes sur base de critères mis au point dans le cadre d'une recherche antérieure puis d'ajouter d'autres éléments de connaissance plus pragmatique en se fondant sur l'activité de notre Unité de recherche UPSE à propos des coordinations communales de l'accueil d'enfants² et sur des données statistiques collectées à cette fin.

2.2.2.1 Caractéristiques socio-économiques des 4 communes

L'étude géographique des indicateurs sociaux en région bruxelloise³ réalisée par notre équipe en 1999⁴ s'est basée sur une analyse en composantes principales (ACP) de variables caractérisant les secteurs statistiques de la Région. La méthode de l'analyse en composante principale (ACP) isole plusieurs facteurs en examinant quelles sont les variables qui, parmi les 23 variables entrées dans le modèle, sont le mieux corrélées. Il est ensuite possible d'analyser la signification de chaque facteur. Pour simplifier l'interprétation, nous avons choisi de mettre en évidence pour chaque facteur la variable la mieux corrélée :

Le facteur 1 représente la variable ' % de diplômés de l'enseignement inférieur parmi les habitants de plus de 18 ans qui ne suivent plus un enseignement de plein exercice' .

² Pour plus de précisions, voir le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et consulter Pirlot E, « *Tout savoir sur le décret ATL (accueil temps libres)* », <http://www.tempslibres.be>

³ Le niveau géographique d'analyse est celui du quartier ou 'secteur statistique'. Les données utilisées sont celles du Recensement de la population de 1991 fournies par l'Institut National de Statistique. Les 25 variables sélectionnées représentent les facteurs démographiques et socio-économiques qui déterminent les conditions de vie et les modes de vie des jeunes enfants et de leurs familles.

Les facteurs socio-démographiques (% d'enfants de 0-4 ans dans la population totale, % de noyaux familiaux avec enfants <6 ans parmi le total des noyaux, variables de taille des ménages), les facteurs sociaux (relatifs au niveau d'éducation : % de la population avec scolarité arrêtée <=14 ans parmi les habitants >18 ans ne suivant plus d'enseignement de plein exercice, % d'habitants diplômés du second. inférieur parmi la population active occupée >=18 ans ; relatifs à l'activité économique : % de demandeurs d'emploi parmi la population active totale, % de femmes actives parmi la population active totale, % d'ouvriers dans la population occupée, % d'habitants de nationalité étrangère parmi la population totale), les conditions de vie (relatifs au logement : locataires, équipements)

Les secteurs statistiques de la Région bruxelloise ont été inclus dans l'analyse si leur population était de taille supérieure à 200 habitants. Le nombre de secteurs inclus dans l'analyse est de 605.

⁴ L'accueil extrascolaire en région bruxelloise. Une approche par quartiers. ESP-ULB et Observatoire de l'Enfant, Promoteur : Perrine Humblet 1999.

Le facteur 2 représente autant la variable ‘% de familles avec des enfants de moins de 6 ans’ que celle concernant la proportion d’étrangers (même poids sur l’axe).

Le facteur 3 représente la variable ‘% de logements qui sont des appartements ou des studios’.

Le facteur 4 représente la variable ‘% de familles monoparentales’.

Le facteur 5 représente la variable ‘% de couples avec 3 ou plus de 3 enfants’.

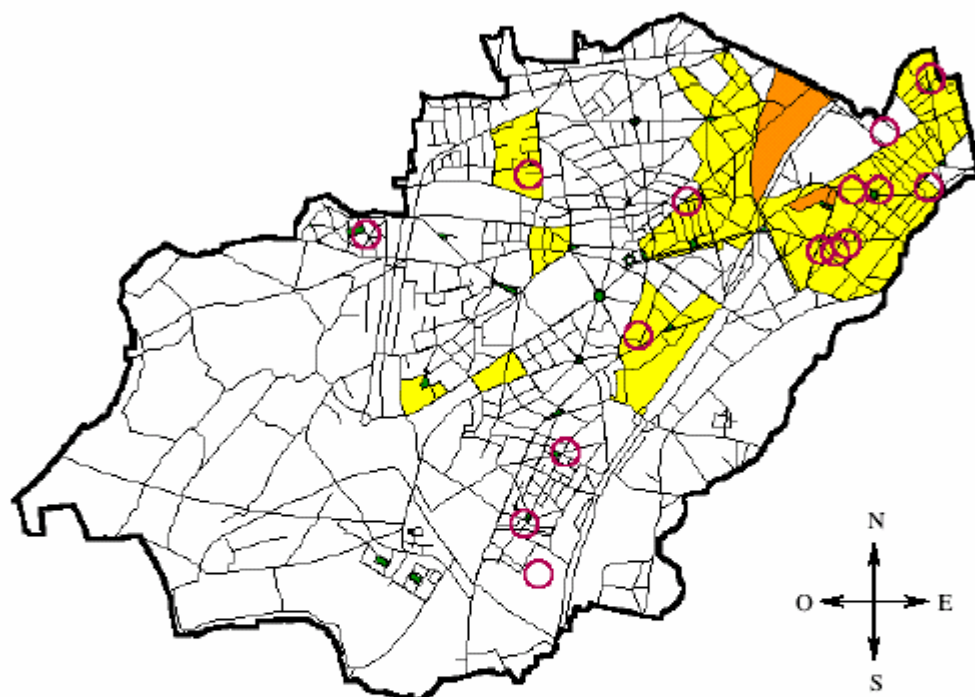
Chaque fois qu’un secteur statistique a une valeur égale ou supérieure au percentile 75 de la distribution de la variable, il est considéré comme s’écartant par excès de la norme régionale. La procédure permet ensuite de créer un score puisque chaque quartier statistique est susceptible de cumuler plusieurs indicateurs établis de cette manière. Le score est donc compris entre 0 et 5 points en fonction de ses caractéristiques.

Les quatre communes présélectionnées sont celles d’Anderlecht, de Molenbeek, de Saint Gilles et de Forest. Au niveau des cartes, elles sont découpées selon les secteurs statistiques (INS) et sont colorées selon le score socio-économique établi sur base de l’analyse en composantes principales. Parmi celles-ci, de nombreux secteurs statistiques atteignent des scores élevés cumulant 4 à 5 indicateurs de précarité sur 5 établis.






Les implantations des écoles fondamentales, primaires et maternelles, francophones et néerlandophones ont été localisées sur les cartes⁵ (figures 1 à 4). Le nombre d’écoles est un bon indicateur du nombre d’enfants scolarisés dans la commune.

⁵ Les cartes proviennent de : L’accueil des enfants, Monographies des dix-neuf communes de la Région bruxelloise, Observatoire de l’enfant, janvier 2001, CD-Rom.

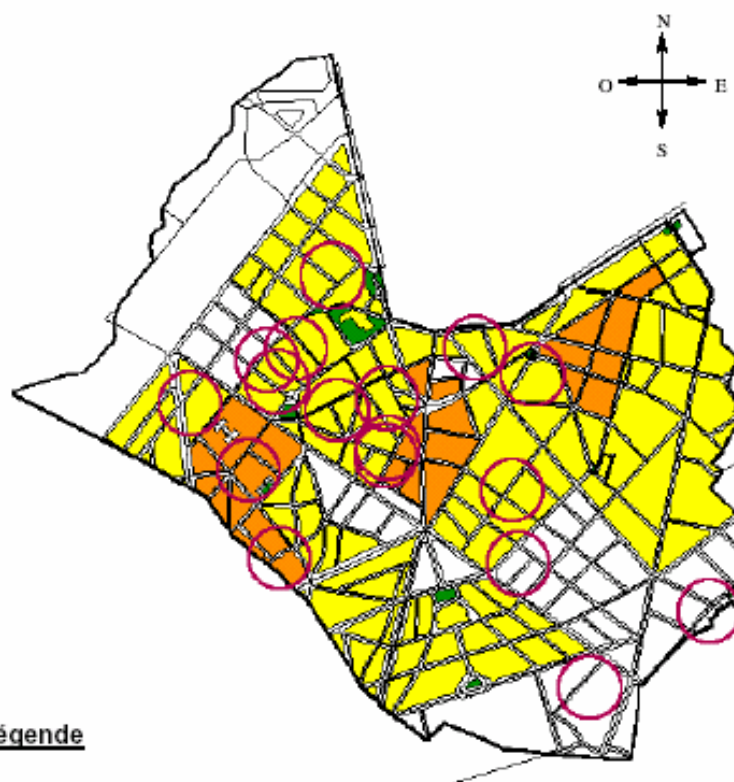
Associations proposant de l'accueil extra-scolaire à Anderlecht








Légende

-  Moins de 200 habitants, 0 ou 1 indicateur
-  2 ou 3 indicateurs
-  4 ou 5 indicateurs
-  Implantation d'une association francophone
-  Implantation d'une association néerlandophone

Associations proposant de l'accueil extra-scolaire à Saint-Gilles

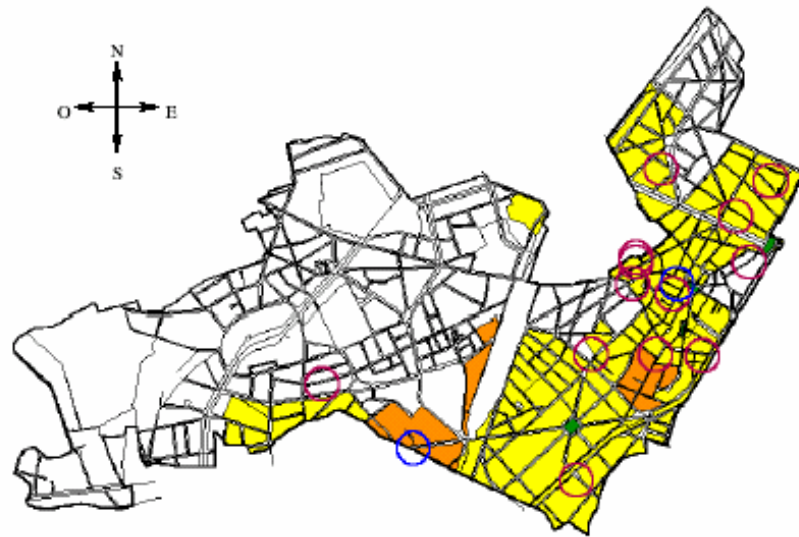


Légende






-  Moins de 200 habitants, 0 ou 1 indicateur
-  2 ou 3 indicateurs
-  4 ou 5 indicateurs
-  Implantation d'une association francophone
-  Implantation d'une association néerlandophone

KBRU1\BOUHO\TRAJNE.1 DE ESOTAF REED 3

Associations proposant de l'accueil extra-scolaire
à Molenbeek-Saint-Jean

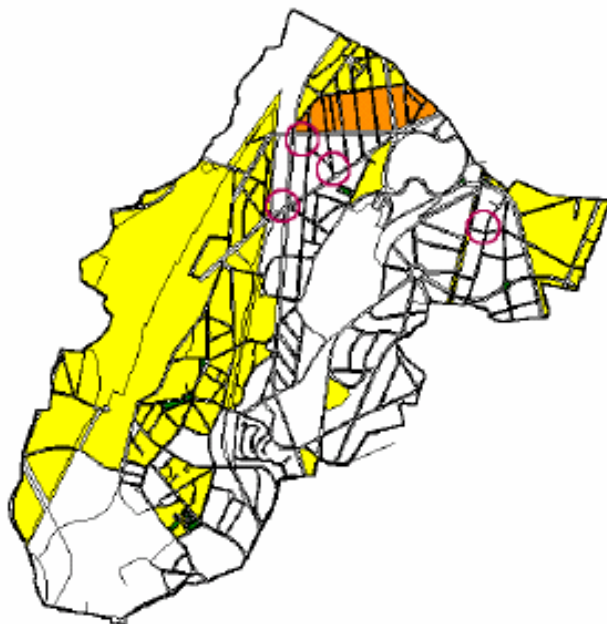
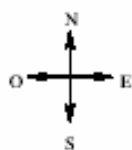


Légende






-  Moins de 200 habitants, 0 ou 1 indicateur
-  2 ou 3 indicateurs
-  4 ou 5 indicateurs
-  Implantation d'une association francophone
-  Implantation d'une association néerlandophone

© OBSERVATOIRE DE L'ENFANT / COCOF / URBS

Associations proposant de l'accueil extra-scolaire à Forest



Légende

-  Moins de 200 habitants, 0 ou 1 indicateur
-  2 ou 3 indicateurs
-  4 ou 5 indicateurs
-  Implantation d'une association francophone
-  Implantation d'une association néerlandophone

© OBSERVATOIRE DE L'ENFANT / COCOF / URBS

2.2.2.2 Sélection du quartier d'intervention

Pour la deuxième étape, il s'agit de définir un quartier d'intervention. Cela ne va pas de soi ; il faut prendre en compte une série de paramètres, tels le nombre de familles primo arrivantes y habitant ou le fréquentant, les ressources en termes de services, la cohésion sociale, etc. La collecte de données quantifiées, les rencontres avec les professionnels implantés dans les quartiers et des entretiens exploratoires avec les familles sont combinés.

a) La récolte de données quantifiées

Sources de données

Il n'y a, par définition, pas de statistiques accessibles concernant les enfants en situation de clandestinité, ni même d'estimation. Pourtant des données existent au niveau des écoles, dans le cadre des dispositifs prévus par la Communauté française pour donner des moyens spécifiques aux écoles accueillant des élèves arrivés en Belgique depuis moins de trois ans.

Dispositifs existants⁶ :

l'organisation de **classes passerelles**⁷. En Région bruxelloise, 12 classes passerelles sont créées dans 12 écoles volontaires. La localisation de ces écoles ne préjuge donc pas automatiquement d'une grande présence de primo arrivants dans les quartiers où elles

⁶ Cf. Décret visant à l'insertion des élèves primo arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, 14 juin 2001, Arrêté du Gouvernement de la Communauté française subventionnant des classes-passerelles dans l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2002-2003, en application du décret du 14 juin 2001 (...), Circulaire n°61 concernant « l'accueil, l'orientation et l'insertion des élèves primo-arrivants dans les établissements d'enseignement ordinaire maternel et primaire », Circulaire concernant « l'organisation de classes-passerelles dans l'enseignement primaire ».

⁷ Exemple à Saint Gilles Classes passerelles (2002-2003) :

CENTRE SCOLAIRE SAINT-GILLES - SAINTE-MARIE RUE EMILE FERON 9 SAINT-GILLES
ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE VICTOR HORTA - SAINT-GILLES RUE DU LYCEE 8 SAINT-GILLES
Ecoles en D+ à Saint-Gilles :
CENTRE SCOLAIRE SAINT-GILLES - SAINTE-MARIE RUE EMILE FERON 9 SAINT-GILLES
ECOLE COMMUNALE 1/2 RUE DE LA PERCHE 11 SAINT-GILLES
ECOLE COMMUNALE 1/2 RUE DU FORT 80 A SAINT-GILLES
ECOLE COMMUNALE NR. 4 PLACE DE BETHLEEM 10 SAINT-GILLES
ECOLE COMMUNALE PETER PAN RUE DE LA RHETORIQUE 13 SAINT-GILLES
ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE VICTOR HORTA - SAINT-GILLES RUE DU LYCEE 8 SAINT-GILLES
ECOLE FONDAMENTALE LIBRE SUBVENTIONNEE RUE THEODORE VERHAEGEN 6 SAINT-GILLES
ECOLE ULENSPIEGEL PLACE DES HEROS 5 SAINT-GILLES

sont implantées. Par contre, en Région wallonne, les classes passerelles sont créées dans les communes où est installé un centre pour candidats réfugiés.

L'adaptation des normes d'encadrement. Les établissements scolaires bénéficient de normes d'encadrement plus favorables pour des élèves primo-arrivants répondant à certaines conditions.

L'organisation d'un **cours d'adaptation à la langue de l'enseignement (ALE)**.

Remarque : un élève en séjour illégal ne peut être pris en compte pour le calcul de l'encadrement et des subventions que s'il compte au moins trois mois de fréquentation dans un établissement scolaire au moment du comptage.

Pour les dispositifs cités aux points 2, 3 et 4, il existe un « comptage » des élèves.

Il est raisonnable de penser que les écoles bénéficiant de façon importante de normes d'encadrement favorables et qui sont dans les conditions pour organiser un cours d'adaptation à la langue de l'enseignement sont situées dans des quartiers où se trouvent des familles primo arrivantes.

La localisation de ces écoles est donc un critère pour le choix du quartier d'intervention. Il apparaît dès lors que le nombre d'élèves primo arrivants dans les écoles fondamentales est une donnée intéressante.

Le cours d'adaptation à la langue de l'enseignement (**ALE**) semble être un indicateur fiable pour estimer le nombre d'élèves primo arrivants dans une école. En effet, il se base sur un comptage effectif des élèves qui tient compte des enfants en séjour illégal (pour autant que ceux-ci fréquentent l'école depuis au moins trois mois). Les règles de comptage et de calcul du nombre de périodes accordées pour l'organisation d'un cours d'ALE sont les mêmes pour toutes les écoles, ce qui permet donc une comparaison entre écoles. Ces périodes supplémentaires sont accordées par la Communauté française aux écoles qui accueillent des enfants répondant aux conditions pour suivre ce cours, au pro rata du nombre de ceux-ci. Les cours d'ALE sont réservés aux élèves qui :

- ✓ Sont apatrides, de nationalité étrangère ou adoptés,
- ✓ Ont une langue maternelle ou usuelle qui diffère de la langue de l'enseignement,
- ✓ Fréquentent l'enseignement primaire organisé en Communauté française depuis moins de trois années complètes,
- ✓ Ont des parents (ou des personnes à la garde desquelles ils sont confiés) domiciliés ou résidant en Belgique et ne possédant pas la nationalité belge, sauf dans le cas de l'adoption.

Collecte des données

Les données sont disponibles dans les écoles mais il faut les collecter chacune auprès des pouvoirs organisateurs de celles-ci :

- ✓ Le nombre de primo arrivants < 1 an. Cela donne le nombre d'enfants en Belgique depuis moins d'un an et qui fréquentent l'école primaire ou maternelle.
- ✓ Le nombre d'illégaux < 3 mois. Il s'agit ici des enfants en séjour illégal qui fréquentent l'école (primaire ou maternelle) depuis moins de trois mois (et ne sont donc pas pris en compte pour le calcul relatif au nombre d'ETP enseignants dont l'école peut bénéficier). Après le troisième mois de fréquentation de l'école, ces enfants ne relèvent plus d'une catégorie administrative particulière, même s'ils sont toujours en situation illégale en Belgique.
- ✓ Le nombre d'élèves « réels » entrant en ligne de compte pour le calcul du nombre d'heures ALE auxquelles a droit l'école. Cela donne le nombre d'enfants non francophones, en Belgique depuis moins de trois ans et fréquentant l'école primaire.

b) Présence des enfants primo arrivants dans les écoles communales

Une comparaison du nombre d'enfants primo-arrivants avec la population scolaire totale donne une estimation du pourcentage de primo-arrivants présents dans les écoles communales.

Tableau 1 : Estimation des proportions d'enfants primo arrivants dans les écoles fondamentales communales de 4 communes bruxelloises¹ au 1/10/2002

écoles fondamentales	Pop totale ens. Primaire (1)	Pop totale ens. Maternel (2)	Nb primo < 1 an (3)	% primo <1an (3)/(1)+(2) %	Nb primo < 3 ans (4)	% primo < 3 ans (4)/(1)*100 %	Nb illégaux < 3mois	% illégaux < 3mois
<i>commune 1</i>	1122	753	67	3,6	Nc ²	nc	nc	nc
<i>commune 2</i>	2560	1516	139	3,4	468	18,3	nc	nc
<i>commune 3</i>	994	706	105	6,2	nc	nc	63	3,7
<i>commune 4</i>	1837	0	103	5,6	296	16,1	nc	nc

¹ Anderlecht, Molenbeek, Forest, Saint Gilles. Les données pour les écoles libres ne sont pas présentées faute de cohérence dans les statistiques disponibles

² nc : non communiqué

Au total, une moyenne de 3 à 6% des élèves inscrits dans les écoles fondamentales publiques de ces quatre communes sont des enfants arrivés il y a moins d'un an. Si l'on considère ceux qui sont là depuis moins de trois ans, la proportion est plus de 3 fois

supérieure mais les données ne sont pas disponibles pour toutes les communes. C'est également le cas des enfants en situation illégale qui, dans une des communes, représentent environ 3% des enfants inscrits.

Sélection du quartier d'intervention sur base quantitative

Les données reprises dans le tableau concernent l'ensemble des écoles communales situées sur les territoires communaux. Celles-ci ne se situent pas toutes dans des quartiers défavorisés, comme les cartes 1 à 4 le montrent. Des communes comme Anderlecht et Molenbeek sont à cet égard très diversifiées. Les données sur les proportions des primo arrivants ne sont pas présentées par quartiers, mais nous pouvons néanmoins affirmer que les proportions varient considérablement entre quartiers, allant de l'absence de cas à des proportions largement supérieures à la moyenne.

Toutes les écoles (non spécifiées dans le tableau) de Cureghem et quasiment toutes les écoles de Saint-Gilles accueillent un nombre conséquent d'élèves arrivés en Belgique depuis moins de trois ans. Un enfant sur 10 à un enfant sur 3 est dans ce cas.

Nous avons décidé pour ces raisons de sélectionner les quartiers d'intervention dans la zone de Cureghem et à Saint-Gilles. Ces deux zones sont très contrastées au niveau du travail des professionnels : à Cureghem, beaucoup d'associations existent, des réunions s'y déroulent mais il y a une dispersion des actions ; par contre, le terrain Saint-Gillois a une longue tradition de travail en réseau.

Par ailleurs, cette approche exploratoire a permis de préciser les thématiques à travailler lors de cette recherche-action.

- Les milieux d'accueil extrascolaire étaient pressentis dès le début comme des partenaires privilégiés de la recherche-action. Cela s'est confirmé dans la mesure où les données recueillies ont confirmé qu'améliorer l'accès des enfants primo-arrivants à des milieux d'accueil extrascolaire semble important. En effet, ces enfants sont soumis à des stress considérables. A l'école, même si l'accueil est excellent, l'apprentissage du français, le rattrapage d'éventuels retards scolaires et l'adaptation à un nouveau contexte entraînent des efforts importants. A la maison, les enfants ont tendance à soutenir leurs parents souvent stressés par des situations difficiles vécues par le passé ou actuelles. Les enfants primo-arrivants, tant les grands que les petits, ont donc peu de possibilités de vivre comme des enfants, de jouer, d'être insouciant. L'accès de ces enfants à des

milieux d'accueil qui leur permettent de vivre des parenthèses d'insouciance se révèle donc un enjeu important.

- Cette première étape a également mis en évidence le fait que des initiatives en faveur de l'accessibilité des enfants primo-arrivants dans des milieux d'accueil extrascolaire existaient mais étaient peu nombreuses et surtout ne concernaient que des enfants de plus de six, voire de huit ans. En outre, leurs objectifs sont surtout centrés sur l'apprentissage du français et le soutien scolaire.
- La question de l'usage des langues, ressentie sur base d'observations antérieures, comme une thématique intéressante se confirme être un thème important à approfondir. A ce stade, cette question se nuance et se complexifie.

2.2.3 Le choix des méthodes d'intervention

Le choix des méthodes dépend essentiellement du contexte local.

A Saint-Gilles, l'intervention prévue consistait en un soutien à la réflexion sur le thème de l'accueil des enfants primo-arrivants, dans le cadre du processus de mise en place de programme de coordination locale pour l'enfance (CLE) dans le cadre du nouveau décret régissant l'accueil des enfants durant le temps libre⁸.

A Cureghem, la méthode d'intervention est communautaire. Les méthodes utilisées sont multiples.

2.2.4 Au cœur de la recherche-action, la phase d'approfondissement

Lors de cette phase d'approfondissement, les chercheurs sont amenés à réaliser plusieurs types d'activités étroitement imbriquées l'une dans l'autre. On peut relever l'imprégnation, l'analyse, la production de connaissance et les actions.

L'imprégnation

Une part importante du travail consiste en une imprégnation sur le terrain, ce qui se traduit par un recueil d'impressions venant tant des chercheurs que des acteurs de terrain. Parmi les méthodes utilisées, on peut citer l'observation participante. Il s'agit d'être présent lors

d'activités de routine ou bien lors d'événements signifiants pour les acteurs de terrain. Cela permet aux chercheurs de se faire une place dans le quartier, tout en engrangeant toute une série d'observations, par exemple, sur la façon dont l'information circule dans le quartier, sur les alliances et les collaborations, les représentations des uns et des autres, etc.

Par ailleurs, des entretiens sont menés auprès des professionnels mais aussi des familles primo-arrivantes.

Les personnes rencontrées sont vues comme des acteurs complexes, capables d'actions stratégiques en faveur de leur intérêt (ce qui n'exclut pas dissimulation et mensonges), porteurs de cultures (« ethniques » mais aussi professionnelles, de classe, politiques, etc.) et de valeurs, et s'inscrivant dans un rôle et attribuant un rôle à l'autre (Dubet 1994).

Dès lors, chaque rencontre est un moment riche et complexe où va se négocier ce que chacun apporte et prend de l'autre, tout en louvoyant entre ces trois logiques de l'action.

Chaque entretien est une interaction. « Son déroulement dépend évidemment aussi bien des stratégies des deux (ou plus) partenaires de l'interaction, et de leurs ressources cognitives, que du contexte dans lequel celle-ci se situe » (Olivier de Sardan 1995, p. 82). C'est un moment d'intersubjectivité entre le chercheur et la personne interviewée, durant lequel un récit est co-construit.

Les entretiens sont menés de façon non directive, se rapprochant du mode de la conversation. « C'est une contrainte méthodologique, visant à créer, si besoin est, une situation d'écoute telle que l'informateur de l'anthropologue puisse disposer d'une réelle liberté de propos, et ne se sente pas en situation d'interrogatoire. Il s'agit autrement dit de rapprocher le plus possible l'entretien d'un mode de communication reconnu dans la culture locale » (Olivier de Sardan 1995, p. 83). Dans ce cadre, il est important de laisser une liberté de choix à la personne interviewée quant aux modalités concrètes de l'entretien. Dès lors, chaque entretien est singulier. Et même si les thèmes à aborder ont été définis préalablement par le chercheur (dans un canevas qui relève davantage du pense-bête que d'une grille d'entretien), certains points peuvent être abandonnés au profit d'autres non prévus.

L'enregistrement ou la prise de notes, ainsi que le recueil systématique des impressions du chercheur après l'entretien permettent d'introduire une distance nécessaire à l'analyse de l'interaction et des informations recueillies.

D'autres moyens de récoltes des données sont possibles en fonction des réalités locales.

⁸ Pour plus de précisions, voir le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et consulter Pirlot E, « *Tout savoir sur le décret ATL (accueil temps libres)* », <http://www.tempslibres.be>

Mise en œuvre concrète :

A Cureghem, l'imprégnation a été possible par notre présence importante dans le quartier, par exemple, en participant aux réunions de la Commission santé de Cureghem, en fréquentant la ludothèque ou en étant présentes lors des événements considérés comme importants par les acteurs locaux : une fête des femmes organisées conjointement par plusieurs associations, la séance d'inauguration de la ludothèque, une conférence de presse concernant un projet abouti, etc.

Par ailleurs des entretiens ont été menés auprès d'une trentaine de professionnels du quartier représentant une vingtaine de structures, ainsi qu'auprès de cinq familles primo-arrivantes et du président du comité d'habitants. Les entretiens se sont faits dans les conditions convenant aux personnes interviewées. Certaines préféraient être seules, d'autres accompagnées de leurs collègues. Les entretiens auprès des familles étaient - à une exception près - collectifs : en couple dans un cas, la mère et ses enfants dans les autres. Ils se sont déroulés en français. Les familles ont été contactées via des professionnels du quartier.

Par ailleurs, une opportunité permet aux chercheurs de récolter des données d'une façon encore différente à Cureghem : un entretien de groupe a été réalisé auprès d'un groupe de femmes primo-arrivantes suivant un cours de français oral dans une association du quartier. Cet entretien s'est fait durant un cours. Pour le professeur, il s'agissait d'une occasion pour les participantes de parler français avec d'autres locuteurs ; pour les chercheurs, c'était la possibilité de récolter des informations auprès de dix femmes primo-arrivantes ; pour les femmes de s'exprimer en français et de valoriser leur expérience de migration en participant à une recherche universitaire. Il s'agissait donc d'un petit partenariat, permettant à chacun d'y trouver son compte d'une façon fructueuse et intéressante.

Des analyses permanentes

Une analyse est produite à partir des informations et impressions recueillies. Les contradictions sont repérées et éclaircies. L'analyse est faite de façon permanente, chaque nouvel élément est ajusté avec soin, dans un mouvement de va-et-vient constant entre l'imprégnation et la prise de distance.

L'analyse est facilitée par des pratiques et des outils spécifiques :

- *Le journal de bord et les notes de terrain : Il s'agit d'y recenser systématiquement les données pour ce qu'elles sont. On y note donc les dires des uns et des autres, les impressions brutes du chercheur, ses réflexions, ses analyses à chaud, ses observations, tout en veillant à indiquer le statut de chacune de ses notes. Cela permet*

non seulement de garder trace de qui a dit ou pensé quoi à quel moment, mais surtout de pouvoir reconstituer le fil qui a abouti à la production de telle réflexion ou de telle analyse. « Il s'agit en l'occurrence non seulement d'explicitier « d'où l'on parle », mais aussi « d'où l'on a produit ses données », et comment. Ni plus, ni moins. » (Olivier de Sardan 1995, p. 105)

- *La triangulation des données (Mucchielli 2002) consiste à multiplier les sources d'informations et à recouper celles-ci. Les contradictions, loin d'être gommées, sont analysées et sont souvent révélatrices. La triangulation des données permet d'accroître la validité et de restreindre le piège qui consiste à associer les discours à la réalité.*
- *La triangulation théorique (Mucchielli 2002) : plusieurs cadres théoriques sont utilisés, ce qui permet de multiplier les angles d'interprétation des données. Les modèles théoriques utilisés le plus fréquemment dans cette recherche-action sont sociologique (théorie de l'expérience sociale de François Dubet), systémique (Mony Elkaïm), anthropologique (Jean-Pierre Olivier de Sardan) et ethnopsychanalytique (Marie-Rose Moro).*
- *La triangulation du chercheur (Mucchielli 2002). Travailler en équipe permet de croiser les points de vue et est d'une grande aide pour l'analyse et la prise de distance.*
- *La validation par les acteurs de terrain. Il importe de valider les analyses auprès des acteurs de terrain. Elle va donc être partagée avec eux. Il serait naïf de prétendre que la transparence est totale tout le temps. En effet, la recherche-action nécessite aussi une bonne dose de stratégie. Des morceaux d'analyse sont dans un premier temps partagés dans des moments informels avec l'un ou l'autre acteur local. Par exemple, au cours des entretiens, des éléments d'analyse peuvent émerger, être partagés ou même co-construits par le chercheur et la personne interviewée. Par contre, un partage plus formalisé des informations globales et de l'analyse ne se fera que dans des conditions appropriées, par exemple lors d'une réunion.*

Les actions à Cureghem

Les ressources à Cureghem sont indéniables : l'offre de services est généreuse et la plupart des professionnels apparaissent motivés et compétents. Certains ont réussi des partenariats tout à fait intéressants. La recherche-action visait à renforcer ces ressources, à les soutenir et les développer pour une meilleure prise en charge des familles primo-arrivantes, en dépassant les difficultés liées au contexte local.

L'idée du projet initial était la création de projets portés par plusieurs services en faveur des enfants primo-arrivants.

Des rencontres entre professionnels

Nous avons donc organisé des réunions avec les professionnels du quartier. La première d'entre elles avait entre autres pour objectif de valider le premier diagnostic posé sur le quartier. En effet, avant d'entamer des actions, il importe de co-construire un cadre de travail opérationnel pour tous les acteurs. Cette co-construction s'appuie sur la validation des analyses. Il faut également permettre aux acteurs locaux de s'approprier les objectifs, éventuellement en les modifiant, en les affinant ou en les reformulant.

Lors de cette première rencontre, les professionnels ont pu s'approprier l'analyse et la poursuivre. Ainsi, il a été mis en évidence que les ressources du quartier sont nombreuses, et que nombre d'entre elles sont récentes ou en chantier ou encore en transformation. On se trouve donc dans un contexte de changement, propice à la recherche-action. Par rapport à celle-ci, des décisions ont été prises lors de cette première réunion concernant des actions à venir en faveur des familles primo-arrivantes :

- Les professionnels ont souligné l'importance de s'appuyer sur ce qui existe déjà, de renforcer les actions positives et de mieux utiliser les ressources disponibles. Pour ce faire, l'idée de mettre en chantier une coordination autour de la thématique des primo-arrivants a émergé.
- Parmi les ressources disponibles dans le quartier, on compte beaucoup de services qui concernent les enfants de moins de six ans. Un constat fait lors de la phase exploratoire était l'absence de projets pour les enfants primo-arrivants de cette tranche d'âge. Une piste d'actions à Cureghem pourrait dès lors être l'amélioration de l'accessibilité des milieux d'accueil et des autres services pour ceux-ci.
- Les professionnels ont approuvé la question de l'usage de la langue maternelle et du français comme une thématique, un fil conducteur important à maintenir.

Le principe de travail qui se profile après la première réunion est le développement d'une coordination de services à but spécifique, l'équipe de recherche constituant une ressource à la fois pour cette coordination et concernant la problématique de la langue.

Deux autres réunions ont permis d'affiner les constats issus de la première réunion et de faire émerger des demandes de la part des professionnels.

- ✓ mieux connaître les réalités vécues et les besoins des familles primo-arrivantes en se fondant sur les connaissances de tous les professionnels
- ✓ mieux connaître le travail de chacun. En effet, les professionnels ont exprimé le fait qu'ils pensaient savoir « à peu près » ce que faisaient les autres, mais finalement qu'il ne

s'agissait que de représentations. Mieux connaître les mandats et le travail concret de chaque professionnel permettrait d'élaborer de meilleures collaborations et surtout d'améliorer la qualité de la prise en charge globale des familles primo-arrivantes en offrant des actions de relais plus pertinentes.

Nous avons donc proposé une méthodologie se basant sur des études de situations concrètes apportées par les professionnels. Les objectifs, la méthodologie et le cadre déontologique ont été discutés avec le groupe lors d'une réunion préalable (voir encart).

Etude de situations

Principe : les membres du groupe présentent chacun à leur tour un « cas », qu'ils estiment illustratif des problèmes / demandes / réalités rencontrés par les familles primo-arrivantes du quartier, dans un cadre déontologique strict. Les balises déontologiques concernent les familles : la confidentialité doit être garantie, l'anonymat la règle. Les cas présentés doivent donc comporter un minimum de détails susceptibles d'identifier la famille ou être des cas fictifs, construits à partir de situations réelles. Le cadre déontologique concerne également les professionnels : chacun est considéré comme un professionnel compétent qui travaille dans un contexte précis, avec un mandat particulier. Dès lors, l'écoute de celui-ci se fait dans l'ouverture et le non jugement.

Objectifs :

La mise en place d'études de cas discutés en groupe doit permettre :

- d'accroître les connaissances
- ✓ concernant les familles. Les différents besoins / demandes / réalités des familles sont partagés et donc chacun aurait une meilleure vision globale de la problématique.
- ✓ Concernant les professionnels. Le fait que les cas soient présentés puis discutés permet de mieux saisir la façon dont chaque professionnel aborde une même réalité, en fonction de son rôle et de son expérience.
- ✓ Concernant les interactions familles / professionnels. Les études de cas devraient permettre de cerner, dans le détail et la nuance, la façon dont les familles s'adressent aux professionnels, à qui elles font des demandes, quel type de demande, de quelle manière et la façon dont chaque professionnel répond à ces demandes.

- D'élaborer ensemble
- ✓ Des questionnements, notamment d'ordre déontologique, sur les pratiques envers les familles primo-arrivantes
- ✓ Une identité collective des travailleurs du secteur « médico-socio-pédagogique » du quartier
- ✓ Des recommandations à relayer

- De renforcer l'identité professionnelle de chacun. En exposant son point de vue et ses pratiques et en se confrontant à ceux des autres, chacun est amené à expliciter et à clarifier son propre rôle et ses missions.

- De développer un contrôle social des pratiques qui à terme améliorerait celles-ci.

- D'initier une coordination des actions et des projets sur le quartier.

Les groupes d'études de cas sont donc des espaces de formation et d'échanges d'information.

Trois matinées ont permis neuf présentations. Certaines étaient clairement des situations de cas concrets (éventuellement des cas fictifs construits à partir de situations rencontrées

concrètement). D'autres étaient davantage des présentations du travail de certains professionnels.

Ensuite, une analyse collective a été menée en utilisant comme support une grille de lecture des besoins des familles primo-arrivantes développées par l'équipe UNI-SOL de l'Université de Mons-Hainaut (voir encart).

L'objectif était de repérer pour chaque service à quels besoins correspondent leur mandat, les demandes que les familles leur adressent explicitement ou implicitement, et les actions menées par le service pour répondre à ces demandes, de façon directe ou en faisant relais.

Grille de lecture des besoins de l'individu

La grille de lecture a été conçue par l'équipe UNI-SOL de l'Université de Mons-Hainaut suite à un travail effectué avec les résidents du centre d'accueil fédéral de Morlanwelz, sur base du modèle des douze besoins de Pourtois et Desmet⁹.

Cette grille répertorie, en 5 dimensions subdivisées en 29 sous-dimensions, l'ensemble des besoins de l'individu auxquels il faut pouvoir répondre afin d'assurer à celui-ci les conditions de son bien-être physique et psychique.

Les cinq dimensions reprennent besoins de liens d'attachement, besoins d'accomplissement, besoins d'inscription sociale, transmission des valeurs et besoins physiques. Les sous-dimensions concernent : l'intimité, le soutien social, les relations sociales, l'investissement, l'autonomie, la scolarité, la formation, le travail, les activités, l'information et l'accompagnement socio-administratif, la participation sociale, l'apparence physique, les interdits, la procédure, la langue, l'éducation familiale, les croyances, l'environnement, le vécu antérieur, l'habillement, le logement, l'exercice physique, la nutrition, l'hygiène, l'assistance médicale, le sommeil, le coping.

Soutien de projets locaux

Parallèlement au travail d'élaboration d'un réseau de professionnels autour de la question des enfants primo-arrivants, les actions se sont développées dans le sens d'un accompagnement de projets locaux. Le soutien a été principalement porté à la création d'une crèche parentale.

⁹ Pourtois JP. Et Desmet H (2004) L'éducation postmoderne. Paris, PUF (3^{ème} édition). Cette grille est détaillée dans Pourtois J.-P., Desmet H., Demonty B., Jouret D., Etre parent dans un centre ouvert. Difficultés d'éducation parentale de parents en demande d'asile. Gestion des conflits d'habitudes éducatives et croyances d'efficacité parentale. In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initiée et coordonnée par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005 : 50-73

Nos activités ont consisté en :

- ⇒ Un accompagnement de la transformation du projet de halte-garderie en crèche parentale (info, relais vers le Cabinet et l'O.N.E, accompagnement)
- ⇒ La participation au Comité de Pilotage
- ⇒ recherche et mise à disposition d'outils et de ressources concernant entre autres la participation des parents, l'aménagement de l'espace, la diversité... (visite crèche parentale de Louvain-la-Neuve, contacts avec le SRDU (Service Régional de Développement Urbain) et le VBJK (expertisecentrum opvoeding & kinderopvang)
- ⇒ la construction d'un plan méthodologique pour l'élaboration du projet d'accueil qui se fera en concertation avec les professionnels ressource du quartier et les familles concernées.

Saint-Gilles

La commune de Saint-Gilles avait été choisie en même temps que Cureghem comme quartier d'intervention. Un des objectifs de ce choix était d'obtenir des éléments de comparaison entre les deux quartiers : ce sont des zones géographiques caractérisées par plusieurs indicateurs de précarité socio-économique, que ce soit concernant la population ou le logement. En outre, dans ces deux sites, on relève un nombre important d'enfants primo-arrivants : un enfant sur dix à un enfant sur trois présent dans les écoles de ces quartiers est en Belgique depuis moins de trois ans. De plus, il semble que les réalités humaines des familles primo-arrivantes soient assez comparables.

En revanche, les politiques des deux communes ainsi que les habitudes de travail des professionnels du secteur associatif comme du secteur public diffèrent considérablement. Il semblait donc intéressant de pouvoir mener un projet dans ces deux sites.

En raison des contextes politiques et professionnels différents, les méthodes d'intervention adoptées dans les deux sites différaient largement. Alors qu'à Cureghem, l'approche était de type communautaire, à Saint-Gilles, il a été décidé de s'inscrire dans le processus de mise en place de programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE) dans le cadre du nouveau décret régissant l'accueil des enfants durant le temps libre¹⁰. Ces programmes CLE sont définis par la commission communale de l'accueil (CCA) qui à Saint-Gilles a été mise en place en octobre 2004. Un des thèmes retenus pour ces programmes CLE est l'accueil des enfants primo-arrivants. L'intervention devait consister en un soutien à la réflexion sur ce thème. Le choix du quartier était laissé à l'appréciation des personnes faisant partie de la CCA. Mais une série de difficultés n'ont pas permis à ce projet d'aboutir dans le cadre de la recherche-action : la CCA s'est mise en place beaucoup plus tard que prévu, trois personnes différentes ont assuré successivement la coordination de l'accueil extrascolaire durant cette période.

¹⁰ Pour plus de précisions, voir le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et consulter Pirlot E, « *Tout savoir sur le décret ATL (accueil temps libres)* », <http://www.tempslibres.be>

Au-delà de ces difficultés concrètes, un autre obstacle est également survenu sur le fond même du projet, lié à des options de travail différentes se comprenant chacune dans leur contexte propre. D'une part, le contexte de mise en place d'un programme CLE axé sur les primo-arrivants comporte des contraintes temporelles liées au décret (obligation notamment de respecter les délais prescrits). Ceci a amené les acteurs locaux à privilégier dans un premier temps les questions d'organisation¹¹ en reportant provisoirement les questions de contenu¹². D'autre part, le contexte d'une recherche-action requiert la démarche inverse. Pour accorder ces deux options de travail, une intervention de type communautaire telle que menée à Cureghem aurait été nécessaire, mais n'a pas été possible pour des questions de temps.

2.3 En résumé

La démarche peut être résumée sous forme de deux schémas.

Le schéma 1 reprend les différentes étapes de cette recherche-action et tente de montrer le caractère imbriqué des différentes activités de la recherche-action, ainsi que les liens avec le cadre conceptuel. En effet, celui-ci existe depuis le début ; il oriente la réflexion et les choix des chercheurs. Mais il est suffisamment ouvert que pour pouvoir être sans cesse interrogé par les faits. Il est donc en constante évolution.

¹¹ aménagement des horaires des différentes structures d'accueil, organisation des déplacements des enfants d'une structure à l'autre, par exemple.

¹² Intérêt pour les enfants primo-arrivants de fréquenter plusieurs structures d'accueil, par exemple.

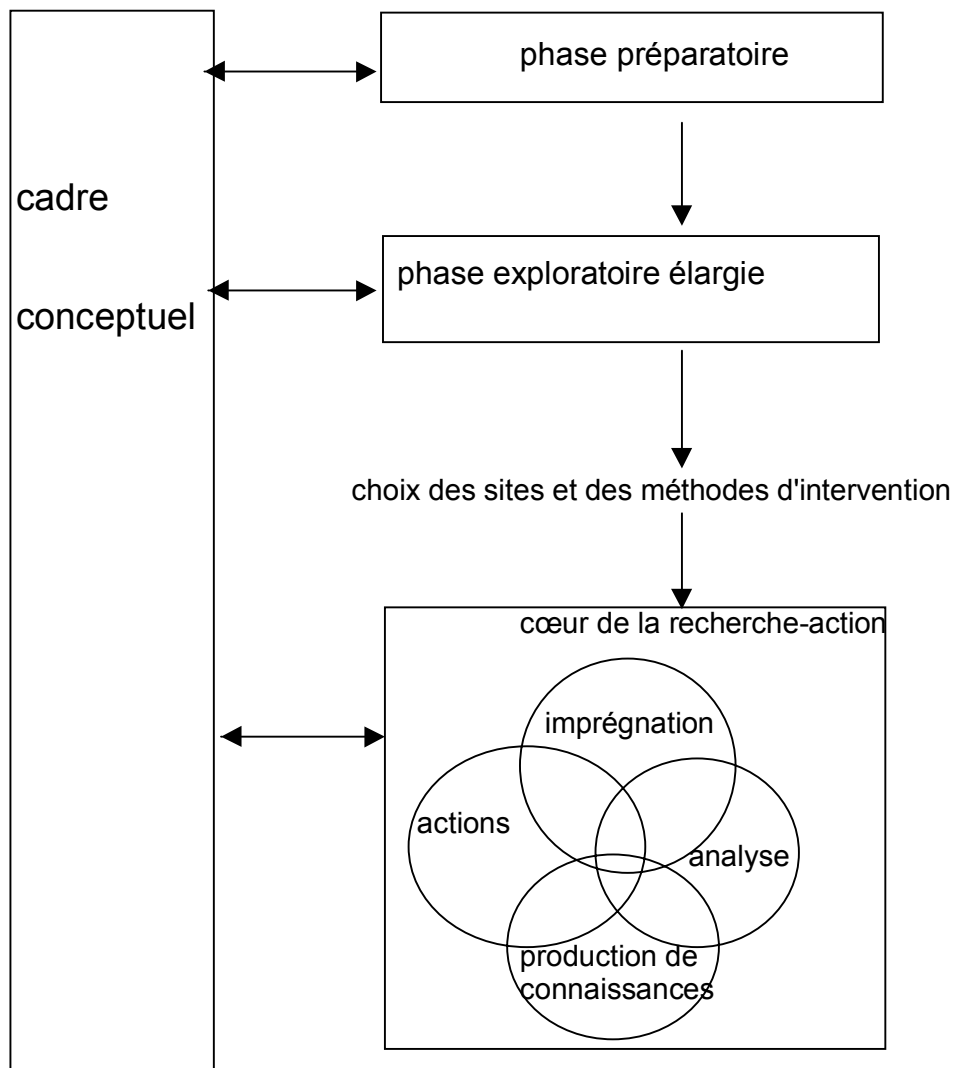


Schéma 1 : les étapes de la recherche-action

Le schéma 2 modélise le processus de co-construction à l'œuvre dans la recherche-action et que nous avons tenté d'expliquer dans ce document. Le schéma montre le caractère itératif, fait d'allers et retours, entre les différentes étapes du processus, chacune de celles-ci permettant de recueillir de nouvelles données et de produire, nuancer ou valider l'analyse. Encore une fois, nous insistons sur le fait que le recueil des données (principalement mais pas uniquement par imprégnation) et l'analyse se font de façon permanente. Elles débouchent après validation par les acteurs locaux sur une représentation partagée de la réalité, ce qui permet la production de nouvelles connaissances et le développement d'actions en vue d'un changement. La validation, les connaissances produites et les actions entreprises sont chacune génératrices de nouvelles données et de nouvelles analyses.

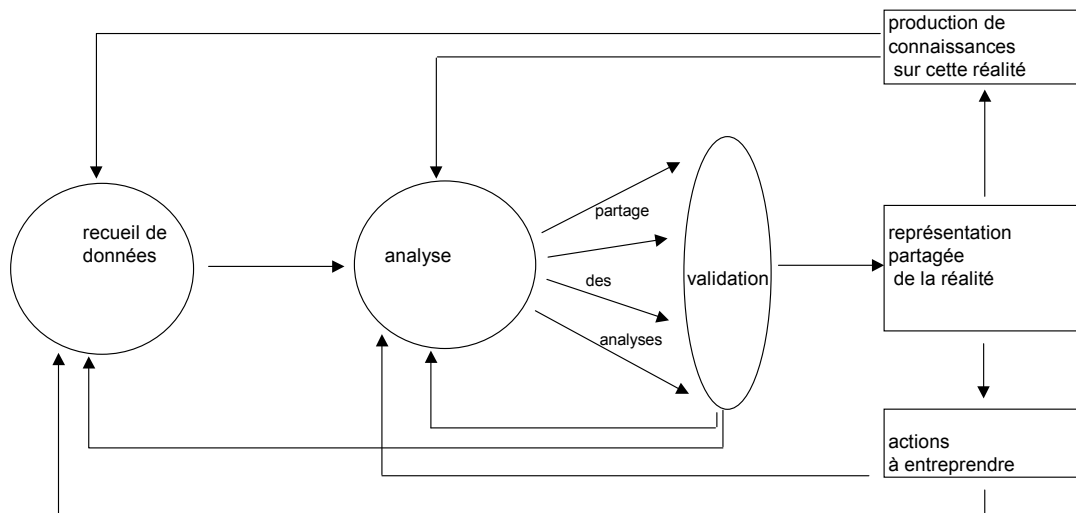


Schéma 2 : le processus de co-construction de la recherche-action

La chronologie de la recherche-action UNI-SOL peut être résumée sous forme de lignes du temps.

Phase exploratoire

| mars / avr 03 | mai / juin 03 | juillet / août 03



Recueil de données: collecte dans les écoles
 entretiens avec les professionnels

Actions à Cureghem

sept / oct 03 | nov / déc 03 | janv / fév 04 | mars / avr 04 | mai / juin 04 | juil / août 04 | sept / oct 04 | nov / déc 04 | janv / fév 05 | mars / avr 05 | mai / juin 05 | juillet / août 05

imprégnation et infiltration du terrain
entretiens avec professionnels
observation participante
entretiens avec familles

| réunions professionnels
9-févr 1-mar 20-avr

17-juin

études de situations
5-oct 8-nov 14-déc

réunion synthèse

crèche parentale
étude de faisabilité

participation au comité de pilotage

Construction d'un plan méthodologique pour l'élaboration du projet d'accueil
accompagnement ds la recherche de solutions aux difficultés liées à l'infrastructure

3. Cureghem c'est ... plusieurs quartiers

En septembre 2004, nous avons décidé de travailler à Cureghem. Dès ce moment, nous avons passé des temps importants dans ce quartier. L'analyse qui suit se fonde sur ce travail d'imprégnation, et plus particulièrement sur des observations (directes et participantes), des discours entendus lors de rencontres formelles (entretiens par exemple) ou informelles avec des professionnels ou des habitants du quartier. Lors des réunions avec les professionnels, nous avons eu l'occasion de présenter des ébauches de certains points de cette analyse, d'en débattre ensemble et donc de les nuancer et les enrichir.

Cureghem se situe dans la commune d'Anderlecht. C'est une zone géographique assez étendue essentiellement située sur la commune d'Anderlecht, entre la gare du Midi, le canal et les boulevards de la petite ceinture. Elle se caractérise par une grande précarité socio-économique, que ce soit concernant la population ou le logement. En outre, on relève un nombre important d'enfants primo-arrivants : un enfant sur dix à un enfant sur quatre présent dans les écoles de ce quartier est en Belgique depuis moins de trois ans.

Ce quartier souffre d'une mauvaise réputation et beaucoup reprochent aux mandataires politiques locaux de s'être désintéressés de cette zone pendant des années. Ils citent comme exemple la banderole « bienvenue à Anderlecht » qui à une époque se situait à la sortie de Cureghem, donc quasiment au cœur d'Anderlecht, comme si Cureghem ne faisait pas partie de la commune.

Les primo-arrivants habitant aujourd'hui Cureghem, s'ils n'ont pas connu cette partie de l'histoire du quartier, ont néanmoins des représentations très marquées et contrastées de celui-ci. Certains ont une représentation négative du quartier.

« Ce n'est pas bien car il y a des problèmes dans le quartier, il y a beaucoup de voleurs, la police vient souvent. On casse les voitures. Les enfants font des bêtises »¹³ (une habitante du quartier, en Belgique depuis moins de 5 ans¹⁴, entretien de groupe).

Certaines femmes rencontrées disent avoir peur dans le quartier. Par contre, d'autres insistent sur les ressources du quartier : les commerces de proximité, les services,

¹³ Les extraits d'entretien ont été réécrits afin de faciliter la lecture et de réduire le risque d'identification des personnes. Nous veillons néanmoins à ne pas trahir le sens des propos des personnes.

¹⁴ Dans un souci de confidentialité, nous donnons ici un minimum de détails sur les personnes dont nous transcrivons un extrait de discours. Ainsi, la nationalité n'apparaît que lorsque nous jugeons que cela éclaire le propos.

notamment de santé, qui dans certains cas peuvent fournir des prestations dans la langue maternelle de certains primo-arrivants.

« Le quartier, c'est bien : il y a des magasins, le marché, le docteur, les téléphones, les boucheries. Tout le monde parle arabe, ce n'est pas difficile de vivre dans le quartier. On trouve tout tout près de sa maison. Pas de problème si on ne parle pas le français, les marchands parlent l'arabe » (une habitante du quartier, Palestinienne, en Belgique depuis 3 ans et demi, entretien de groupe).

Cureghem comprend plusieurs quartiers. Les habitants comme les professionnels travaillant dans le quartier s'accordent pour dire que la zone est divisée en deux : d'un côté, il y a la partie Sud, qui se polarise autour de la rue des Vétérinaires, la rue des Goujons et l'église Saint Eloi ; de l'autre côté, il y a la partie Nord, comprenant la chaussée de Mons, le quartier de la place Lemmens et celui des abattoirs. La frontière entre les deux parties de Cureghem est constituée par l'axe rue Van Lint – place du Conseil – quartier du « Triangle » (zone à part investie par l'industrie et les grossistes en textile). Les parties Nord et Sud de Cureghem ont des caractéristiques différentes perceptibles notamment au niveau de l'architecture des bâtiments : au Sud, le passé bourgeois du quartier apparaît encore à travers les larges avenues et les anciennes maisons de maîtres converties aujourd'hui en immeubles de rapport ; au Nord, les rues et les maisons sont plus étroites et il y a davantage d'anciens bâtiments industriels, à l'abandon ou reconvertis. Les professionnels constatent que les habitants de Cureghem se déplacent difficilement d'une zone à l'autre, et de manière générale sortent peu de leur quartier.

Dans le cadre de la recherche-action Uni-Sol, seule la partie Nord de Cureghem a été choisie comme site d'intervention. Ce choix du Nord plutôt que du Sud repose essentiellement sur les ressources locales de cette zone en services destinés entre autres à de jeunes enfants (moins de six ans). En effet, lors de l'étude préparatoire menée sur quatre communes, nous avons constaté que les projets en faveur d'enfants primo-arrivants étaient destinés aux plus de six ans et même plutôt aux plus de huit ans. Aucune action ne concernait les plus petits. Les professionnels rencontrés mettaient la priorité sur les enfants en âge de scolarité obligatoire pour pallier d'urgence les problèmes de scolarité liés à la méconnaissance du français et aux antécédents des enfants (certains n'ont jamais été scolarisés ou ont connu de nombreuses ruptures dans leur scolarité ; certains ont vécu des traumatismes, etc.). Ils mettaient en évidence le besoin pour les enfants primo-arrivants d'espace-temps, en-dehors de l'école et de la famille pour expérimenter la langue française dans un contexte non scolaire mais aussi pour souffler au niveau émotionnel. En effet, les enfants primo-arrivants ont souvent vécu (ou vivent encore) des choses très dures, que ce

soit dans leur pays d'origine, durant la migration ou en Belgique. Les conditions de vie dans un centre sont éprouvantes pour la vie familiale. La situation ne s'améliore pas forcément lorsque la famille quitte le centre. En effet, dans les quartiers étudiés, les primo-arrivants sont rarement en ordre de papiers. Dès lors, les parents vivent dans une incertitude permanente, avec la peur d'être expulsés, de perdre leur logement ou de n'avoir plus de quoi manger. Les enfants sont évidemment sensibles à l'inquiétude de leurs parents. Interrogés sur la nécessité de projets pour les plus petits, les professionnels répondaient que « ceux-ci s'adaptent facilement et apprennent plus facilement la langue ». Or, il nous semblait que les plus petits ne sont pas mieux protégés des traumatismes passés et présents et que des actions proposant des « parenthèses d'insouciance » seraient également bienvenues pour leur permettre de souffler émotionnellement et de ne plus « porter » leurs parents. Il nous semblait donc important de pouvoir développer cet axe. Les ressources disponibles à Cureghem Nord nous paraissaient une bonne base pour de tels projets.

Mais la zone Nord est loin d'être uniforme et on peut y identifier trois micro-quartiers : le quartier « Rosée », le quartier des abattoirs et le quartier « Clinique ».

Le quartier Rosée, autour de la place Lemmens.



La place Lemmens

Description :

Ce quartier autrefois très délabré a été partiellement rénové dans le cadre des contrats de quartier¹⁵. La place Lemmens est aujourd'hui un espace agréable bordé de maisons restaurées et d'arbres. Il subsiste néanmoins dans les rues avoisinantes quelques chancres urbains, jouxtant des maisons complètement restaurées. Un espace de jeux a été aménagé récemment pour les enfants à proximité de la place. On y trouve également quelques logements sociaux de type HLM. Certains bâtiments entièrement réaménagés dans le cadre des contrats de quartier restent (ou sont restés longtemps) non occupés, ils sont alors la cible d'actes de vandalisme (vitres cassées) ou de vols (radiateurs, chaudière). En outre, c'est un quartier où se tient un commerce de voitures d'occasion autrefois tenu par des Pakistanais et aujourd'hui par des Africains noirs. Certaines rues sont abondamment bordées de garages.

Deux écoles fondamentales sont présentes dans le quartier, ainsi qu'une maison de quartier accueillant les enfants de 3 à 12 ans pour des activités extrascolaires (école de devoirs, activités récréatives et éducatives) et des femmes dans le cadre de cours d'alphabétisation et de français. Un service social et juridique organisé par une organisation caritative est destiné aux réfugiés (demandeurs d'asile et sans papiers). Le service de santé mentale d'Anderlecht a ouvert récemment une antenne dans ce quartier afin d'y proposer des consultations pour enfants et adolescents (ou en rapport avec cette thématique). Un projet de création d'un milieu d'accueil pour enfants de moins de trois ans est en cours d'élaboration.

D'autres services (guichet d'économie sociale, centre multimédia) sont également implantés dans ce quartier.

Représentations :

Ce quartier a une très mauvaise réputation, il est décrit comme un quartier mal famé où même la police craint de pénétrer. Les commerces de voitures sont par exemple qualifiés de commerces de voitures volées. Cette mauvaise réputation est tempérée par d'aucuns qui observent que le quartier s'est grandement amélioré depuis la rénovation de la place Lemmens dans le cadre des contrats de quartier.

Il ne nous est pas possible de vérifier la réalité de cette mauvaise réputation. Nous n'avons jamais été témoins ou victimes d'un incident. Nous avons toujours retrouvé nos voitures intactes. Mais nous ne nous y sommes jamais non plus promenées en soirée.

La gestion des contrats de quartier par la commune est sévèrement critiquée par les professionnels et certains habitants : en effet, les travaux n'avancent pas, la concertation

¹⁵ Les contrats de quartier sont des programmes de revitalisation initiés par la Région de Bruxelles-Capitale et menés dans différents quartiers fragilisés en partenariat avec les communes.

avec les habitants et les professionnels est ressentie négativement par ceux-ci. La responsabilité du vandalisme est attribuée au manque de suivi de la commune dans la mise en œuvre des chantiers (travaux « laissés en plan », non occupation des bâtiments terminés par exemple).

Une bonne illustration est celle du bâtiment de la crèche parentale en projet qui a été construit en 2001 dans le cadre du contrat de quartier et dont les travaux ont été interrompus et sont restés à l'abandon depuis lors (voir photo ci-dessous).



Le nouveau bâtiment où pourra prendre place la crèche parentale dont les travaux sont toujours inachevés

Le sentiment d'abandon par le politique a d'ailleurs motivé la création du comité de quartier Renaissance Lemmens.

Les professionnels travaillant dans le quartier, ainsi que certains habitants partagent certaines représentations concernant la population du quartier. Ils distinguent trois communautés principales vivant dans le quartier Rosée : une minorité de Belges très précarisés (quart-monde), souvent assez âgés, qui vivent principalement dans les HLM ; des Belges d'origine marocaine installés d'assez longue date mais rejoints par de jeunes Marocains arrivant du Maroc ; et des nouveaux arrivants : principalement des Africains subsahariens. De l'avis des professionnels, le profil de la population change depuis quelques années et continue actuellement à se transformer. Des primo-arrivants, issus d'autres régions, commencent à s'y installer.

Les professionnels signalent des tensions qui tendent à s'accroître avec le temps entre la population (d'origine) marocaine et les Africains Noirs.

« Il y a vraiment une montée du racisme dans le quartier entre la population marocaine installée et les primo-arrivants, surtout les Africains. On vit avec une véritable bombe à retardement si on ne fait rien par rapport à ce problème-là » (une professionnelle du quartier, notes de réunion).

Les Africains noirs sont décrits par certains comme les victimes des Maghrébins.

« Les enfants marocains et algériens sont très négatifs vis-à-vis des Africains noirs. Ils sont agressifs envers les Africains qui eux sont beaucoup plus calmes et appliqués. Les enfants marocains ne veulent même pas croire que le Maroc est en Afrique ! » (un bénévole, habitant le quartier, entretien).

Les raisons invoquées à ces problèmes de cohabitation diffèrent largement d'une personne à l'autre et semblent tributaires des représentations que chacun a de la population d'origine marocaine. Deux types de représentations contrastées coexistent parmi les professionnels. Certains professionnels travaillant dans le quartier constatent que la population d'origine marocaine s'est enracinée dans le quartier. Certaines familles ont fait le choix d'y rester et ont acheté et restauré des maisons. La présence, nouvelle, des primo-arrivants leur donne le sentiment d'être envahies. De plus, les garages posent problème.

« Nous mêmes chercheuses ne nous sentons pas très à l'aise, en tant que femmes, quand nous passons rue Heyvaert. Les garages sont majoritaires. Devant chacun d'eux stationnent debout deux, trois hommes jeunes, noirs. Il n'y a aucune femme dans la rue. C'est très impressionnant. Nous avons un sentiment d'étrangeté, comme si nos repères ont disparu. Nous sommes à Anderlecht, dans la Région bruxelloise et en même temps nous sommes loin de choses connues. Nous sommes dans un quartier délabré. Nous sommes au centre d'un marché de voitures. Nous passons et des tas d'hommes, ayant les mêmes caractéristiques – jeunes, debout en ayant l'air d'attendre, noirs - nous regardent. A ces moments, nous pouvons très bien comprendre l'insécurité ressentie par les femmes du quartier » (notes de terrain, impressions, observation).

Pour d'autres professionnels, il y a un turn-over parmi les familles du quartier. Selon eux, dès que leur condition s'améliore, elles quittent le quartier. Celles qui restent choisissent néanmoins des écoles hors du quartier pour leurs enfants.

« Ils veulent une « bonne » école, « bien fréquentée ». Ils ne veulent pas d'école « ghetto » » (directrice d'école, notes de réunion).

Les problèmes de cohabitation sont alors ramenés à une question religieuse.

« Les primo-arrivants non musulmans se font maltraiter par les musulmans, car l'école est considérée comme une école arabe. Il n'y a pas de problème avec les enfants Africains non musulmans » (directrice d'école, entretien).

La mosquée du quartier est d'ailleurs pointée du doigt par plusieurs qui la qualifient d'extrémiste, prônant un islamisme « bête et méchant ».

De l'avis de tous, le contrôle social est important dans le quartier. Ceci a pour conséquence que les gens se connaissent, tout au moins de vue, et que pour y être accepté, en tant que professionnel, cela vaut la peine d'en arpenter les rues afin d'y être vu. En revanche, ce contrôle social peut également être vécu négativement, notamment par les jeunes filles qui sont davantage surveillées. Enfin, l'accès à certains services, comme le service de santé mentale, est peut-être rendu plus difficile, du fait que les personnes désirant y aller ne souhaitent pas être identifiées comme des « personnes ayant des difficultés psychologiques ».

Le quartier des abattoirs.

Description.

Le quartier des abattoirs est délimité par l'axe rue Clémenceau – rue Ropsy-Chaudron, les anciens abattoirs d'Anderlecht, la rue de Fiennes et le square Albert. Les anciens abattoirs accueillent un vaste marché les vendredis, samedis et dimanches matins, où l'on trouve de tout à des prix très intéressants. D'autres commerces sont également présents dans ce quartier : supérette à bas prix, boutiques de télécommunication, snacks, échoppes diverses (chaussures, vêtements, meubles).

Deux écoles sont présentes dans ce micro-quartier, ainsi que la Mission locale (dont le public cible dépasse Cureghem) et une Maison médicale.

Tous ces services font que ce quartier est visité par des personnes extérieures à celui-ci, contrairement aux quartiers Rosée et Clinique.

Les maisons apparaissent comme anciennes et en assez mauvais état. Il y a des immeubles de logements sociaux, certains, d'après leur aspect pimpant, sont visiblement récents, tandis que d'autres, vus de l'extérieur, semblent assez décrépis.

La chaussée de Mons qui traverse tout le quartier vient tout juste de profiter de travaux de réaménagement qui améliorent la circulation (surtout des bus) et rendent l'espace plus agréable.

Représentations

Selon les professionnels, c'est un quartier où il y a une très grande diversité des origines. Par exemple, dans une école du quartier, il y avait 33 nationalités différentes en 2003. De plus, le quart des élèves de cette école était en Belgique depuis moins de trois ans. Les professionnels constatent aussi un grand brassage, et des changements importants d'une

année à l'autre : une année, les écoles observent une arrivée massive de Brésiliens, alors que l'année d'après il s'agira d'Equatoriens. Les professionnels constatent que la façon de s'organiser entre eux et la manière d'utiliser les services varient selon l'origine des primo-arrivants. Ils pensent aussi que pour certains, comme les Brésiliens, s'il y a un problème (une descente de police dans une habitation par exemple) ou la croyance que dans une autre commune ce sera mieux, c'est toute la communauté brésilienne du quartier qui disparaîtra brusquement pour se réinstaller ailleurs.

Selon les professionnels, dans ce contexte de grande diversité des origines, la cohabitation se passe bien.

« Il y a une évolution permanente dans ce quartier et donc il y a moins de frictions [que dans le quartier Rosée]. Dans l'école, nous avons 35 nationalités différentes, il y a donc une obligation de vivre ensemble » (un directeur d'école, notes de réunion).

Le quartier Clinique, autour de l'Eglise Notre Dame Immaculée.

Description.

Ce micro-quartier est délimité par la chaussée de Mons, les boulevards de la petite ceinture, l'avenue Clémenceau et la rue Brogniez (quartier du Triangle). On y observe une présence importante de chancres urbains, malgré la fin récente d'un contrat de quartier.

Il y a quelques commerces sur ou à proximité de la chaussée de Mons : épiceries, primeurs, snacks, etc.

Dans ce périmètre se situent la consultation pour jeunes enfants de l'O.N.E et une ludothèque s'adressant aux enfants jusqu'à huit ans. Il y a également un « Lokaal Dienstencentrum » qui propose des services, tel un restaurant social, aux habitants du quartier. Durant quelques mois, s'y trouvait également l'antenne du contrat de quartier Péqueur- Aviation.

Représentations

Il y a moins de possibilités de croiser les points de vue et les représentations du quartier car il y a moins de professionnels. Ce qui frappe le promeneur, c'est l'état de délabrement important du quartier. Les chancres y sont nombreux. A certains endroits, des barrières empêchent les piétons de passer à côté de maisons dont des parties menacent de dégringoler. Il semble également que le contrôle social est moindre que dans le quartier Rosée.

Certains professionnels se plaignent de la difficulté d'établir des contacts avec les habitants.

4. Cureghem c'est ... un site où l'on vit

Des entretiens ont été menés auprès de cinq familles primo-arrivantes. Trois d'entre elles habitaient le quartier au moment de l'entrevue. Une des familles avait déménagé depuis quelques mois mais avait habité précédemment à Cureghem. La dernière famille fréquentait la maison de quartier de Cureghem mais habitait une autre commune. Ces entretiens en famille ont été complétés par un entretien de groupe, mené dans le cadre d'un cours de français auprès de onze femmes, dont six étaient en Belgique depuis moins de 3 ans, quatre depuis 3 à 6 ans et la dernière depuis 13 ans. La plupart d'entre elles habitent Cureghem. L'analyse qui suit met en lien les dispositions légales et réglementaires et les réalités des familles en se basant sur ces entretiens, mais aussi sur des discours des familles entendus lors de rencontres plus informelles, sur les propos des professionnels et sur nos propres observations.

Qu'entend-on par « primo-arrivant » ?

Il n'y a pas de définition unanime du « primo-arrivant ». La question s'est donc posée de façon récurrente dans les réunions entre professionnels. Il a été décidé que l'utilisation du mot « primo-arrivant » n'est pas satisfaisante car ce terme est à la fois trop large et trop contraignant. Trop large car il recouvre trop de réalités différentes. Trop contraignant car il induit une notion de temps. Ainsi, les dispositifs destinés aux élèves primo-arrivants définissent ceux-ci comme étant des enfants arrivés en Belgique depuis moins d'un an.

Lors de la recherche-action UNI-SOL, nous avons continué à utiliser le terme primo-arrivant, faute de mieux. Mais celui-ci a été explicité dans le sens suivant :

« les personnes en Belgique depuis moins de cinq ans et / ou qui se trouvent dans des situations de très grande précarité (par exemple, les sans papiers, déboutés du droit d'asile), qui n'ont pas pu encore entrer dans un processus d'insertion ».

Par ailleurs, les professionnels ont souhaité ne pas ériger en priorité absolue des actions qui ne seraient destinées qu'aux familles primo-arrivantes. Le but est de construire des projets accessibles à tous et dont tous bénéficieraient, y compris les primo-arrivants et /ou sans papiers.

4.1 Avoir un abri

Les dispositions légales

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant¹⁶ (CIDE) affirme la nécessité de protéger l'enfant¹⁷ par rapport aux besoins fondamentaux. Le droit à la survie et au développement se

¹⁶ La CIDE, signée et ratifiée par la Belgique, constitue un cadre juridiquement contraignant pour les pays signataires. Elle a une fonction régulatrice fondée sur des droits fondamentaux. C'est pourquoi nous trouvons

traduit concrètement par une protection et un accueil adéquats. La situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) est spécifique. Les demandeurs d'asile mineurs d'âge non accompagnés (ou damana), sont protégés jusqu'à 18 ans et ne sont généralement pas expulsés. Les jeunes reconnus comme réfugiés ont diverses solutions d'accueil qui leur sont ouvertes (logement autonome supervisé, famille d'accueil, centre d'accueil ou institution d'hébergement). Lorsque la demande n'est pas recevable, leur séjour en centre d'accueil est néanmoins garanti jusqu'à leur majorité, c'est-à-dire 18 ans. Lorsqu'ils ne sont pas demandeurs d'asile, leur situation est plus fragile. Ils sont placés dans le cadre de l'aide à la jeunesse, normalement jusqu'à leur majorité. Des jeunes ont été également maintenus dans des centres fermés, mais un accord gouvernemental de 2000 stipule que ce type de situation ne peut plus être rencontré.

Pour ce qui concerne les familles, les demandeurs d'asile en phase d'examen de la recevabilité ne reçoivent plus d'aide financière du CPAS depuis 2001 et ne peuvent bénéficier que d'une aide matérielle dans les structures d'accueil. Les structures d'accueil ont été organisées par les autorités belges pour assurer des moyens de subsistance suffisants aux demandeurs d'asile qui n'en disposent pas. Cette aide leur est accordée jusqu'à la décision définitive concernant la demande de reconnaissance, qu'elle soit favorable ou non. Cet accueil matériel ne dure que le temps de la phase d'examen de la recevabilité de la demande d'asile. Après, le demandeur d'asile doit chercher un logement en ville et reçoit une aide financière du CPAS dont il dépend (sauf s'il loge dans une initiative locale d'accueil (ILA), où il peut décider de rester).

L'expérience des primo-arrivants

Cureghem est une zone densément peuplée. Le nombre d'enfants primo-arrivants enregistrés dans les écoles (en moyenne, environ un cinquième des élèves sont en Belgique depuis moins de trois ans) laisse penser que les primo-arrivants sont très nombreux dans le quartier. La plupart sont sans papiers. Cette présence massive de primo-arrivants à Cureghem est, selon les professionnels, une réalité ne datant que de quelques années. Pour les primo-arrivants ayant fait une demande d'asile, Cureghem est souvent un point de chute après des mois passés en centre d'accueil. C'est donc un lieu où ils peuvent retrouver une vie de famille. D'autres primo-arrivants s'installent directement à Cureghem. Il s'agit

intéressant de l'évoquer ici et de mettre en parallèle ce texte légal ainsi que d'autres réglementations avec le vécu des familles primo-arrivantes.

¹⁷ "Enfant" désigne toute personne de moins de 18 ans.

souvent de femmes qui viennent rejoindre leur mari déjà installé en Belgique ou encore de migrants venus travailler illégalement en Belgique et ne faisant pas de demande d'asile.

Le logement est un problème pour toutes les familles rencontrées, qu'elles habitent ou non Cureghem. Les professionnels aussi dénoncent la quasi-impossibilité de trouver à un prix abordable un logement correct et suffisamment grand pour une famille.

Quasiment tous décrivent les logements comme inadaptés. Ceux-ci sont trop petits, surtout pour accueillir des familles comptant plusieurs enfants. Les logements sont en mauvais état et parfois dépourvus de tout confort.

« Maintenant mon appartement c'est très très très froid et il n'y a pas de chauffage central. C'est le chauffage au gaz mais en même temps, il n'y en a pas partout » (une famille ayant habité Cureghem, en Belgique depuis 4 ans, entretien familial).

Souvent, il y a également des problèmes d'insalubrité auxquels sont attribués des problèmes de santé.

« Il y avait des cafards dans la maison. Et tout est mouillé, il y avait beaucoup d'humidité. Ma fille elle était normale, elle était bien quand elle est née, elle avait pas de problème. Mais quand commence l'hiver, elle est devenue malade : bronchite, asthme, bronchiolite » (une habitante de Cureghem, en Belgique depuis quatre ans, entretien familial).

Les familles sont tout à fait conscientes du délabrement de leur logement, c'est un motif de plainte cité dans tous les entretiens. De plus, selon un professionnel :

« C'est fini le temps où l'on était reçu par les familles. A présent, les parents préfèrent faire le déplacement, ils ne veulent pas se montrer et montrer dans quoi ils vivent » (entretien).

La sécurité n'est pas non plus assurée, une des familles rencontrées a dû quitter son logement précédent suite à une explosion due à une fuite de gaz.

De plus, les familles considèrent souvent ces logements trop chers, par rapport à leurs revenus et par rapport à l'état et à la taille du logement. A titre d'exemples, une famille de six personnes, vivant de l'aide sociale du CPAS paie 650 € par mois (sans compter les charges) pour une maison chauffée au convecteur à gaz dans certaines pièces seulement. Une autre famille de six personnes paie 725 € par mois (sans compter les charges) pour un appartement de quatre pièces. Une famille de cinq personnes, sans revenus, paie 370 € pour un appartement.

Les familles sont rarement dans une position leur permettant de revendiquer leurs droits. Elles se trouvent dans un rapport de pouvoir défavorable par rapport à leur propriétaire.

« Dans l'autre maison [à Cureghem], le propriétaire il faisait comme il veut quoi ! Un mois on payait l'eau. En fait au début c'était pris en charge – tout était pris en charge dans le loyer sauf l'électricité. Et parfois il disait de payer l'eau sinon il va arrêter l'eau. Et voilà c'était des menaces, on va dire entre guillemets, et voilà on se laissait faire parce qu'il avait dit un jour « voilà c'est écrit dans votre contrat ». Il y a toutes des choses comme ça où les gens profitent parce qu'ils voient que tu es dans un niveau un peu plus faible qu'eux, parce qu'ils voient que tu es étranger, que tu connais peut-être forcément pas tout comme eux quoi ! » (une famille ayant habité Cureghem, en Belgique depuis 4 ans, entretien familial).

L'inégalité des rapports de pouvoir est amplifiée lorsque les personnes sont en situation de précarité administrative et financière, ce qui est bien souvent le cas des primo-arrivants. Le problème de logement en est bien sûr aggravé.

« J'étais avec le papa de ma fille. Il m'aidait. Il est ici depuis cinq ans. Mais maintenant, il a reçu un ordre de quitter le territoire. Nous n'avons plus aucune aide sociale. Nous n'avons pas de possibilité de travail. Nous devons quitter la maison où nous habitons car nous n'avons plus rien pour payer la maison » (une habitante de Cureghem, sans papiers, en Belgique depuis deux ans et demi, entretien individuel).

4.2 Aller à l'école

Les dispositions légales

La CIDE stipule que tout enfant a droit à l'éducation et que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit pour tous (article 28), et ce « indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance et de toute autre situation » (article 2).

En Belgique, l'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans, quel que soit le statut de l'enfant. Ceci implique notamment qu'une école ne peut pas refuser l'inscription d'enfants en âge d'obligation scolaire, même s'ils sont en situation illégale en Belgique¹⁸. Ces élèves ont également droit à l'obtention des diplômes et des certificats sanctionnant leurs études.

¹⁸ Décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, article 40.

Plusieurs dispositifs particuliers¹⁹ concernent l'accueil d'enfants primo-arrivants²⁰ dans les écoles fondamentales et secondaires de la Communauté française.

- ⇒ **Les classes passerelles** sont des structures d'enseignement « visant à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale de l'élève primo-arrivant, dans l'enseignement fondamental ou secondaire ». Les classes passerelles concernent les enfants en Belgique depuis moins d'un an.

- ⇒ **L'adaptation des normes d'encadrement** concernent les élèves arrivés en Belgique depuis moins de trois ans. Les établissements scolaires bénéficient de normes d'encadrement spéciales pour les enfants qui ne bénéficient pas du dispositif classe passerelle. Ainsi, dans l'enseignement maternel, l'élève primo-arrivant peut compter pour 1,5 élève durant trois ans ; tandis que dans l'enseignement primaire, l'élève primo-arrivant peut compter fictivement pour trois élèves (dispositif dégressif sur les trois ans).

- ⇒ **L'organisation d'un cours d'adaptation à la langue de l'enseignement (ALE)**. Des périodes de cours supplémentaires sont accordées par la Communauté française aux écoles qui accueillent des enfants répondant à certaines conditions, au pro rata de leur nombre. En effet, les cours d'ALE, visant l'intégration des élèves dans le système scolaire et l'acquisition du français, peuvent être organisés à raison de trois périodes par semaine :
 - a) au profit d'élèves apatrides, de nationalité étrangère ou adoptés qui remplissent les trois conditions suivantes :
 - leur langue maternelle ou usuelle diffère de la langue de l'enseignement,
 - ils fréquentent l'enseignement primaire organisé en Communauté française depuis moins de trois années complètes et ne connaissent pas suffisamment la langue de l'enseignement pour s'adapter avec succès aux activités de leur classe,
 - l'un des deux parents au moins (ou des personnes à la garde desquelles ils sont confiés) ne possède pas la nationalité belge, sauf dans le cas de l'adoption.

¹⁹ Cf. Décret visant à l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, 14 juin 2001, Arrêté du Gouvernement de la Communauté française subventionnant des classes-passerelles dans l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2002-2003, en application du décret du 14 juin 2001 (...), Circulaire n°61 concernant « l'accueil, l'orientation et l'insertion des élèves primo-arrivants dans les établissements d'enseignement ordinaire maternel et primaire », Circulaire concernant « l'organisation de classes-passerelles dans l'enseignement primaire ». Pour plus de détails sur ces dispositifs, voir le rapport multi-local.

²⁰ Légalement, est considéré comme primo-arrivant, tout enfant entre deux ans et demi et dix-huit ans arrivé sur le territoire national depuis moins d'un an, et soit réfugié, mineur accompagnant un réfugié reconnu, apatride, ou ressortissant de pays en développement ou en transition (cf liste).

b) au profit d'élèves belges réunissant les conditions 1 et 2 et dont l'un des deux parents au moins est de nationalité étrangère ou a acquis la nationalité belge depuis moins de 3 ans.

⇒ **Les élèves en séjour illégal** sont pris en compte pour le calcul de l'encadrement et des subventions mais uniquement après avoir fréquenté un établissement scolaire depuis trois mois au moment du comptage.

L'expérience des primo-arrivants

La mise en place des dispositifs particuliers dans les écoles en Communauté française en faveur de tous les enfants, quelle que soit leur situation légale, a de nombreux impacts positifs. D'après les observations des professionnels de terrain, une grande majorité des enfants primo-arrivants sont scolarisés, même s'ils sont en situation illégale. Allant au-delà de l'instruction obligatoire de 6 à 18 ans, les dispositifs reconnaissent l'intérêt d'une éducation préscolaire. Les enfants sont donc souvent scolarisés dès deux ans et demi. Il semble bien acquis que l'éducation et l'école répondent à un droit dès le plus jeune âge.

Toutefois, la mise en œuvre rencontre de nombreuses difficultés. Les dispositifs légaux et réglementaires sont effectivement prévus mais leur mise en œuvre nécessite un investissement important de la part des équipes pédagogiques pour que les enfants en bénéficient au mieux. Les classes passerelles sont en nombre limité, en particulier à Bruxelles. En outre, la gestion administrative est très lourde pour les chefs d'établissement qui doivent déclarer les enfants primo-arrivants après avoir rassemblé les éléments permettant de prouver que l'enfant est sur le territoire depuis moins d'un an par un document officiel ou une preuve écrite justifiant de la date d'entrée en Belgique. Les vérificateurs semblent être parfois très pointilleux sur cette matière, ce qui peut amener à une différence sensible entre le nombre d'enfants concernés réellement et ceux dont le dossier est accepté. Certaines écoles refusent par conséquent d'inscrire des enfants en situation illégale. Par ailleurs, il est difficile d'inscrire de grands adolescents (17 – 18 ans). Une fois qu'ils ont 18 ans, ils ne bénéficient plus de l'obligation scolaire et ne sont plus protégés par la CIDE. Il leur est difficile de trouver une école et quasiment impossible s'ils sont en situation illégale.

En outre, les enfants en situation irrégulière ne sont pas repris dans le calcul de subvention durant les trois premiers mois de fréquentation d'un établissement scolaire. Etant donné que

leur arrivée sur le territoire et leur inscription à l'école se produisent tout au long de l'année, cela amène à des difficultés de gestion de l'encadrement pédagogique.

D'après les directeurs d'école et les familles elles-mêmes, ces dernières ne « choisissent » pas une école, elles « tombent dessus ». Après leur installation dans le quartier, elles repèrent une école et y entrent pour inscrire leurs enfants.

Il faut souligner ici aussi les ruptures dans le parcours scolaire des enfants. Il y a évidemment rupture lors de l'arrivée en Belgique. Mais parfois aussi avant car la famille a pu être déjà réfugiée dans un autre pays (c'est le cas de deux familles rencontrées). Les ruptures dans le parcours scolaire existent aussi après leur arrivée en Belgique. En effet, les enfants sont dans un premier temps scolarisés dans une école proche de leur centre d'accueil ou de leur ILA. Quand ils quittent ce premier hébergement, ils rejoignent bien souvent une grande ville et les enfants changent d'école, souvent en cours d'année scolaire. Le choix de la région linguistique du centre d'accueil effectué par l'Office des Etrangers ne semble pas tenir compte du tout du parcours scolaire antérieur des enfants. Ainsi, dans l'une des familles rencontrées, deux des enfants avaient déjà suivi un enseignement dans un lycée français à l'étranger. Or, en Belgique, la famille a été envoyée dans un centre en Flandres. Durant plusieurs mois les enfants ont suivi un enseignement en néerlandais. Ils ont quitté le centre en février et ont déménagé à Cureghem où les enfants ont réintégré un enseignement en français, non sans mal.

« Pour nous, c'était pas évident du tout, parce que quand on nous a dit « vous avez un CPAS, vous pouvez effectivement quitter le centre », c'était au mois de février. Ce qui faisait qu'on devait déménager en février, en pleine année scolaire. Et pour nous ça a vraiment été dur, parce que déjà l'école ils savaient pas s'ils pouvaient nous prendre ou pas. Et nous c'est vrai on avait une école en néerlandais, donc on a même pas suivi l'année. A la limite si on avait eu les cours normal et qu'on déménageait ça serait pas grave. Mais on avait du néerlandais et il fallait aller à l'école normale quoi. Et pour nous c'était vraiment difficile » (une famille en Belgique depuis 4 ans, entretien familial).

Malgré les dispositions légales, la gratuité de l'enseignement reste souvent un vœu pieux en Communauté française. Aussi les familles doivent-elles assumer des frais scolaires, très variables d'une école à l'autre. Le paiement des frais scolaires est souvent difficile pour les familles très démunies. Dans certains cas, une partie des frais est prise en charge par le CPAS, mais cela varie d'un CPAS à l'autre et parfois même d'un assistant social à l'autre au sein d'un même CPAS.

« J'ai besoin de l'aide aux enfants, surtout à la rentrée scolaire. C'est difficile pour moi parce qu'il y a cinq enfants et ils ont besoin de beaucoup de choses, des fournitures, l'inscription et tout ça. L'ancien CPAS, ils m'ont aidé pour les fournitures. Mais

maintenant le CPAS nouveau, ils ont refusé totalement. Ils ont dit « non non non, on ne donne pas quelque chose comme ça ». ». (une famille ayant habité Cureghem, en Belgique depuis 4 ans, entretien familial).

4.3 Etre et rester en bonne santé

Les dispositions légales

L'article 24 de la CIDE consacre le droit de jouir du meilleur état de santé, y compris dans ses aspects préventifs, et de bénéficier de services médicaux et de rééducation.

D'une manière générale, pour l'ensemble de la population résidant en Belgique dont le statut n'autorise pas l'inscription auprès d'une mutuelle, le centre public d'aide sociale (CPAS) peut intervenir pour couvrir en tout ou en partie les frais médicaux des personnes en séjour légal. Si l'intervention doit couvrir la totalité des frais, le CPAS désigne l'institution auprès de laquelle les soins doivent être prestés. Dans le cas des demandeurs d'asile déclarés recevables, l'Office des étrangers désigne le CPAS compétent (code 207). Les personnes en séjour illégal ont droit à une aide spécifique : l'aide médicale urgente (AMU). La loi du 15 juillet 1996 permet aux étrangers en séjour illégal de bénéficier de l'aide médicale urgente (AMU) pour des soins de nature curative ou préventive en ambulatoire ou en institution de soins. La demande passe par le CPAS communal qui vérifie les conditions d'application (moyens financiers, domicile et illégalité).

La promotion de la santé et la prévention sociosanitaire sont du ressort des Communautés. Un exemple : la santé de la mère et du jeune enfant à l'Office de la Naissance et de l'Enfance : des consultations prénatales (CPN) et des consultations du jeune enfant sont organisées par l'O.N.E sur tout le territoire de la Communauté française. Ces consultations sont ouvertes à tous (aucun document n'est exigé). Leur mission est préventive (suivi médical préventif, vaccination, suivi social global). Ces consultations ont un ancrage local et sont généralement bien implantées dans les quartiers fragilisés où l'on retrouve souvent beaucoup de familles primo-arrivantes. De plus, elles existent aussi dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Toutefois, si les consultations pour enfants sont nombreuses (il y en a 539), les CPN sont en nombre limité (45 pour toute la Communauté française). La province du Luxembourg est très faiblement équipée.

L'expérience des primo-arrivants

Jouir du meilleur état de santé n'est pas facile pour les primo-arrivants, leurs conditions de vie n'étant pas favorables à cela. Ainsi, le logement, déjà cité, est une des causes - selon les primo-arrivants et certains professionnels - de maladies, notamment respiratoires, chez les enfants. Par ailleurs, l'absence de revenus joue également un rôle sur l'apparition de problèmes de santé.

« J'ai parfois aussi pas d'argent mais j'ai arrêté d'acheter lait de soja pour elle (sa fille de trois ans) parce que lait de soja vraiment cher. Elle est allergique (au lait de vache) » (une famille sans papiers, en Belgique depuis quatre ans, entretien familial).

Un service de prévention comme les consultations de l'O.N.E est connu et apprécié de toutes les familles rencontrées. Certaines préféreraient néanmoins fréquenter la consultation du Petit Château qui, en plus, fournit certains médicaments.

L'accès aux soins de santé est difficile sur bien des plans. Bien que les dispositifs couvrent assez largement les catégories de statut des personnes sur le territoire, des problèmes nombreux se posent et placent les primo-arrivants et les personnes en séjour illégal en situation précaire sur le plan de l'accès aux soins et de la continuité des soins.

D'une manière générale pour les populations en situation de précarité sociale et financière, les travailleurs sociaux et de la santé soulignent non seulement la variabilité des modes de fonctionnement des CPAS d'une commune à l'autre mais également concernant l'interprétation des dispositifs d'aide médicale urgente (Conclusions Forum 14/12/2002 Pauvreté et santé. Obstacles dans l'accès aux soins de santé. Du vécu et de la recherche à la politique). La situation des primo-arrivants, et a fortiori de ceux qui sont dépourvus de permis de résidence légale, est encore aggravée dans la mesure où, d'une part, ils privilégient les soins en urgences hospitalières, et d'autre part, ils sont souvent mis dans l'obligation de s'acquitter d'un acompte important ou même de la totalité de la facture (Pauvreté et santé, 2002). Cela peut également aboutir au renvoi d'hôpitaux en hôpitaux.

« J'ai pas de mutuelle. J'ai été à l'hôpital. J'ai argent pour payer comme ça le médecin. Quand une prise de sang, il faut 25 €. Pour poumons aussi 25 €. Pour tout. Première fois, je paie. Deuxième fois, je dis : « j'ai pas d'argent. S'il vous plaît, vous pouvez aider ma fille ? ». Elle était vraiment malade. Le médecin dit « ça va ». Il regarde ma fille et après il écrit une lettre pour le CPAS, pour donner réquisitoire pour la petite » (une famille sans papiers, en Belgique depuis quatre ans, entretien familial).

Mais les réquisitoires donnant droit à l'AMU sont limités dans le temps et ne couvrent pas la totalité des frais.

« J'ai demandé [l'aide médicale urgente] pour ma petite qui était malade il y a trois semaines. Elle était vraiment malade et j'ai demandé là. Ils m'ont donné un réquisitoire

pour deux mois. J'ai pas payé l'hôpital. Je paie les médicaments » (une famille sans papiers, en Belgique depuis quatre ans, entretien familial).

Parfois aussi, les réquisitoires sont donnés à l'acte. Ainsi, des professionnels relèvent le fait qu'en cas de grossesse, certains CPAS donnent aux femmes un réquisitoire valable plusieurs mois, tandis que d'autres en donnent au fur et à mesure. Dans ce cas, les femmes sont obligées de retourner au CPAS pour toute nouvelle demande d'examen médical, ce qui peut freiner leur accès aux soins. Mais d'un autre côté, cela peut permettre à l'assistant social du CPAS de garder un contact avec elles.

L'isolement des familles est aussi un facteur à prendre en compte dans l'accès aux soins de santé.

« [Pour la naissance de ma fille], j'ai pris le train. J'ai pas peur, de rien. Personne pour me conduire à l'hôpital. Et j'étais dans le tram. Beaucoup beaucoup mal. J'ai fait comme ça (elle tient son ventre) et il y a une femme elle me dit « madame ça va ? » je dis « oui oui ça va » et jusqu'à l'hôpital Brugmann. C'était pas facile de sortir. Et un monsieur me dit « où est ton mari ? ». Je dis « mon mari, il reste avec les deux enfants à la maison » J'étais toute seule à l'hôpital c'était comme ça » (une famille sans papiers, en Belgique depuis quatre ans, entretien familial).

La langue est aussi parfois un obstacle dans l'accès aux soins de santé, bien que les familles mentionnent que bien souvent quelqu'un joue le rôle de traducteur ou que le médecin lui-même parle la langue du patient.

L'accès aux soins de santé est également limité par les difficultés qu'ont certains primo-arrivants à se déplacer à cause de la méconnaissance de la langue d'une part et du manque de moyens financiers d'autre part.

4.4 Avoir de quoi (sur)vivre

Les dispositions légales

La loi organique des CPAS (8 juillet 1976) ne permet pas à ceux-ci de fournir une aide sociale ou matérielle à des personnes séjournant illégalement sur le territoire belge.

Néanmoins, la Cour d'arbitrage s'était prononcée en faveur d'une aide pour les mineurs en séjour illégal, en se fondant sur plusieurs articles de la CIDE. Depuis, un arrêté royal, sensé remplacer cet arrêt de la Cour d'arbitrage, a été publié (24 juin 2004). Selon cet arrêté, l'aide

matérielle aux mineurs ne peut être accordée que par Fedasil²¹ et prend la forme d'un hébergement du mineur dans un des centres d'accueil fédéraux. Les parents ont « la possibilité d'accompagner leur enfant lorsque leur présence est nécessaire au développement de l'enfant »²². Les CPAS sont tenus de recevoir les demandes d'aide et, après enquête sociale et sur accord du mineur, de transférer la demande à Fedasil.

D'après Fedasil, il n'est pas question à l'heure actuelle d'héberger des mineurs sans leurs parents. L'argument juridique est celui de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Toutefois, la question du manque de places dans les centres d'accueil fédéraux reste à résoudre.

L'expérience des primo-arrivants

De nombreux professionnels et associations sont inquiets face à cette nouvelle réglementation. Ainsi, la Plate-forme de vigilance pour les réfugiés et les sans-papiers considère que cette réglementation porte une atteinte grave au droit au respect de la vie privée en imposant aux familles un mode de vie collectif pour une durée indéterminée. C'est pourquoi l'association « Défense des enfants international » a introduit un recours en annulation devant la Cour d'arbitrage contre cette nouvelle législation et un recours en annulation devant le Conseil d'état contre l'arrêté royal et la circulaire.

Les familles rencontrées sont dans des situations administratives diverses. Les primo-arrivants arrivés dans le cadre du regroupement familial ont des revenus professionnels ou dérivés du travail (pension). D'autres familles sont en séjour (plus ou moins) légal : régularisation, en cours de procédure pour la demande d'asile. Celles-ci ont droit à l'aide du CPAS si leur situation financière le justifie. L'aide sociale, toute appréciable qu'elle soit, permet néanmoins difficilement de joindre les deux bouts, surtout quand la famille est grande. Des aides complémentaires sont accordées par certains CPAS pour des frais de santé (lunettes par exemple) ou des frais liés à la scolarité, mais ce n'est pas la règle. Par ailleurs, le fait d'être dépendant d'une aide est parfois mal vécu.

« Si je demande à quelqu'un, vraiment c'est un peu difficile moralement. J'ai honte si je demande « est-ce que tu peux m'aider ? ». » (une famille régularisée, entretien familial).

²¹ Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

²² Circulaire adressée aux CPAS par le Ministre de l'intégration sociale, 16/08/2004

Les familles sans papiers sont encore plus démunies. Si certaines d'entre elles ont des revenus venant d'un travail au noir, d'autres dépendent d'aides privées. Au moment des entretiens, les CPAS avaient l'obligation de fournir une aide sociale pour les enfants, ce qui pouvait se faire de diverses manières. Certains CPAS choisissaient de payer les repas chauds à l'école, d'autres de donner une aide en nature ou en espèces.

« J'ai demandé dans la commune pour les enfants. Ils m'ont donné 125 € pour les trois enfants. C'est tout » (une famille sans papiers, entretien familial).

La situation des familles sans papiers ne désirant pas être prises en charge par FEDASIL s'est sans doute, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal de juin 2004, aggravée. Les familles dépendent alors de dons privés, venant d'associations caritatives, de colis alimentaires disponibles dans les paroisses et les mosquées.

« C'était ma copine X qui m'a aidé. Elle a payé trois fois pour le loyer. Elle travaille dans une asbl pour aider les étrangers. Elle était vraiment une gentille femme. Elle a reçu dans la Delhaize des choses quand la date [de péremption] est presque finie. Elle prend ça jusqu'à la gare du midi. Elle porte ça et donne aux gens. Il y a beaucoup beaucoup d'étrangers là dans la gare du midi. J'attends et j'ai reçu tous les samedis quelque chose pour manger. [...] Dans la Belgique, il y a beaucoup de familles avec des enfants comme moi. J'ai un jour, j'ai pas deux euros. Rien. Dans le frigo tout est vide. J'ai demandé à ma copine X « tu as trouvé dans la Delhaize quelque chose ? » Elle dit « Oui, je t'apporte ça ». Et elle met devant ma porte ça pour moi pour manger » (une famille sans papiers, entretien familial).

4.5 Avoir une place

Les dispositions légales

La Belgique a signé la Convention internationale relative au statut des réfugiés (Convention de Genève). La Convention de Genève prévoit une protection pour les personnes qui craignent avec raison d'être, dans leur pays d'origine, persécutées en raison de leur nationalité, leur race, leur religion, leur appartenance à un certain groupe social et leurs convictions politiques. Les personnes dans ce cas peuvent faire une demande d'asile en Belgique.

Par ailleurs, la politique d'immigration est stoppée depuis 1974. Seul est encore admis le regroupement familial.

Les politiques d'intégration ont succédé à la politique d'immigration²³.

²³ cf. Site www.newintown.be

L'expérience des primo-arrivants

Quelle place est laissée aux primo-arrivants pour vivre en Belgique ? On peut légitimement se poser la question quand on connaît les conditions de vie de nombre d'entre eux. D'autres recherches (Adam et al. 2002 ; Perrouty 2004) ont abondamment décrit les dérives de la politique d'asile actuelle qui ne permet pas à de nombreux demandeurs d'asile de trouver refuge en Belgique. De même, le gel de la politique d'immigration peut être vu comme un élément clé des pratiques de l'économie souterraine qui a recours en masse à des travailleurs sans droits et sans statut (Adam et al. 2002).

Des familles entières se retrouvent dans nos villes, dépourvues de la plupart des droits élémentaires et luttant autant pour leur survie que pour leur dignité.

Avoir une place, c'est avoir des papiers.

Une grande partie des primo-arrivants de Cureghem ne sont pas en ordre administrativement. Soit ils sont déboutés du droit d'asile, et ont introduit un recours, soit ils ont épuisé tous les recours. D'autres sont en situation de clandestinité et n'ont jamais fait de demande d'asile, sachant que celle-ci serait refusée. Ceux qui ont des papiers en ordre sont arrivés en Belgique par regroupement familial ou ont été régularisés suite à la dernière campagne de régularisation. Les uns et les autres ont généralement connu des périodes de flou administratif²⁴.

Etre sans papiers, outre l'incertitude par rapport à l'avenir et la peur permanente d'être expulsé, entraîne toute une série de difficultés concrètes et réduit l'accès à toute une série de services : les services de santé, les formations, le travail, etc. En outre, les déboutés du droit d'asile ne comprennent pas les raisons du refus de leur demande et en ressentent de l'injustice.

« C'était la guerre. Après les accords de Dayton, on retourne chez nous, mais la maison est démolie : plus de fenêtres, plus de porte. Et X. vient et dit « dehors. Je te trouve encore une fois, je te tue ». J'ai peur pour mon mari. Ils voulaient mon mari mort. J'ai trois enfants. J'ai besoin ... les enfants ont besoin aussi papa. C'était mieux de partir. Dans ma famille quinze personnes sont mortes. [...] Beaucoup d'ex-Yougoslaves ici,

²⁴ L'Office des étrangers donne comme information qu'il faut introduire une demande de regroupement familial quand on est dans le pays d'origine. Mais dans les faits, en procédant de cette manière, il y a très peu de chances que la demande aboutisse. Les ambassades conseillent donc aux personnes de venir en Belgique avec un visa touristique (ce qui est déjà difficile à obtenir) et de faire la demande de regroupement familial à partir de la Belgique. Sur le visa touristique, il est clairement notifié qu'aucune demande de regroupement familial ne sera prise en compte si elle est faite au cours du séjour touristique de l'intéressé. L'information qui est donnée est "rentrez chez vous et faites votre demande à partir de votre pays". Mais si l'intéressé fait quand même sa demande en Belgique, avec un statut de touriste, il a des chances de finir par obtenir une carte de séjour. Evidemment, en ce cas, entre l'expiration de son visa de touriste et l'acceptation du regroupement familial, la personne se trouve dans une situation administrative peu claire.

des criminels, ils ont directement des papiers. Ils ont beaucoup d'argent. L'asile, ce n'est pas pour les pauvres comme moi. » (une famille bosniaque déboutée du droit d'asile, entretien familial).

Les histoires relatées par ces personnes nous permettent de partager ce sentiment d'injustice car les récits sont souvent tragiques. Certains n'ont plus aucune attache dans leur pays d'origine et ne souhaitent plus y retourner après ce qu'ils y ont vécu. Ils voudraient tourner la page et commencer une nouvelle vie ici en Belgique. Dans tous les entretiens, nous avons d'ailleurs pointé l'optimisme des familles par rapport à l'avenir. Les parents projettent leurs espoirs d'une vie meilleure sur leurs enfants et voient l'avenir de ceux-ci, ici, en Belgique.

Etre sans papiers empêche de pouvoir tourner la page, oublier certains vécus douloureux et construire à nouveau car le passé rattrape sans cesse les déboutés du droit d'asile.

« Quand on demande l'asile ici, il faut un interview. Il faut parler des choses mais c'est pas si facile à dire. On a envie d'oublier les choses comme ça. Mais si on arrive ici il faut raconter même les détails qui sont vraiment ... qui sont vraiment mal passés. C'est très difficile parce que nous voudrions oublier ce qui s'est passé chez nous, quand c'était la guerre. Et puis, la décision, c'était négatif » (une famille en cours de régularisation, depuis trois ans en Belgique, entretien familial)

Avoir une place, c'est pouvoir communiquer.

Une des principales difficultés relevées par les familles est le fait de ne pas connaître suffisamment le français. Cette difficulté en entraîne d'autres : difficultés administratives pour obtenir des papiers, accès aux soins de santé, difficultés pour se déplacer, surtout quand la langue d'origine n'a pas le même alphabet (impossibilité dans ce cas de lire le nom des stations de métro), etc.

« C'est difficile de prendre le métro parce qu'on ne sait pas lire, il faut compter les stations. C'est difficile parce qu'on ne parle pas, on ne sait pas demander de l'aide » (Palestinienne, en Belgique depuis trois ans et demi, entretien de groupe).

Lors de l'entretien de groupe que nous avons eu avec onze femmes est également apparu le fait que celles-ci estimaient que leur mari connaissait bien mieux le français qu'elles, et donc elles s'en remettaient à lui pour toute une série de démarches (contact avec la commune, avec l'école des enfants, etc.). Or, ce constat n'est pas partagé par les professionnels qui connaissent les familles. Dans certains cas, la femme parle aussi bien, sinon mieux le français que son mari mais est persuadée du contraire.

Si le français est mal maîtrisé, il est néanmoins grandement valorisé par les familles rencontrées²⁵. Lors de l'entretien de groupe, quand on a demandé aux femmes les langues parlées à la maison, il est apparu clairement qu'elles pensaient que la « bonne » réponse à donner était le français. Quand on les a rassurées sur ce point, elles ont commencé à nous répondre « l'arabe », etc. Lors des entretiens familiaux aussi, les parents étaient fiers de nous dire que leurs enfants entre eux parlent le français. Ils sont contents que leurs enfants apprennent cette langue assez facilement.

Avoir une place, c'est être inséré dans un réseau.

Beaucoup des familles rencontrées sont isolées. Elles sont arrivées en Belgique un peu par hasard (ce qui comptait au moment de leur exil était de quitter une situation intolérable) et n'y connaissaient personne avant leur arrivée. Certaines se sont tournées vers des compatriotes ou des coreligionnaires après leur arrivée en Belgique. Elles ont pu trouver auprès de ces personnes une aide, sinon matérielle, en terme d'information pour se débrouiller les premiers temps. D'autres ne souhaitent absolument pas avoir des contacts de ce type.

« J'ai trois [avis] négatifs, mais je reste encore ici dans la Belgique, j'aime bien la Belgique. Ici, c'est la démocratie. Ici personne ne demande « tu es musulman ? Tu es catholique ? » Dans mon pays, Caritas donne des colis [alimentaires], normalement pour tout le monde. Mais tu es obligé de dire ta religion. Si tu dis « musulman », on te dit « ça c'est pas pour les musulmans ». [...] J'espère que je reste ici. La religion : j'ai tout jeté. » (une habitante de Cureghem, entretien familial).

²⁵ Il faut tempérer cette observation par le fait que les personnes interrogées connaissaient au moins un peu le français, et donc étaient motivées par l'apprentissage de cette langue.

La déontologie de la recherche-action et le projet de Cureghem

Des questions de l'ordre de l'éthique et de la déontologie se posent dans une recherche-action. Elles sont accrues par la thématique des primo-arrivants, surtout lorsque ceux-ci sont sans papiers et dès lors privés de certains droits. Nous identifions quatre types de questions en lien avec la déontologie.

- quelle est la responsabilité des chercheurs par rapport aux personnes engagées dans la recherche-action ? Cette responsabilité concerne à la fois les familles et les professionnels. Par rapport aux professionnels, c'est la question des attentes de part et d'autre. En effet, au départ les professionnels n'étaient pas demandeurs d'une intervention. C'est finalement nous qui venions avec une demande de collaboration et une offre de services. Les professionnels ont plusieurs fois exprimé une demande de plus de directivité de notre part mais nous n'y avons pas répondu. En effet, nous étions convaincues de l'importance du fait qu'ils se réapproprient le projet. Et plus fondamentalement, quelle légitimité avons-nous pour savoir ce qui est bon ou non pour le public visé ? Dans le cas des familles vivant dans un extrême dénuement, il est difficile de rester en retrait et de n'avoir pas de réponse ou d'espoir à leur apporter. Il est difficile aussi de ne pas pouvoir partager avec les professionnels le souci que l'on se fait pour telle ou telle famille. Le devoir de confidentialité est néanmoins fondamental, entre autres pour préserver le peu de dignité qu'il reste à ces familles. Partager le souci, l'inquiétude à l'égard des familles démunies peut par contre s'envisager au niveau collectif : acteurs de terrain, comme chercheurs, nous nous faisons du souci pour ces familles démunies, quelles qu'elles soient. Une autre question en lien avec la responsabilité des chercheurs vis-à-vis des personnes engagées dans la recherche-action est la fin de celle-ci. En effet, comment terminer une recherche-action ? Il est nécessaire de penser la fin de la recherche-action dès le début. L'intervention est donc conçue comme une impulsion : elle veille à mettre en place les conditions nécessaires à la pérennité du projet au-delà du mandat de l'équipe universitaire et de sa présence sur le terrain.
- quelle est la responsabilité des chercheurs vis-à-vis de l'université et des autres chercheurs qui peut-être feront une intervention sur le même terrain ? Cela pose la question de la qualité du travail. Il arrive en effet que les acteurs de terrain soient réticents à participer à une recherche ou un projet universitaire sur base d'une expérience passée qui se serait mal déroulée. Il importe donc de veiller à faire un travail de grande qualité en en validant continuellement la pertinence auprès des acteurs de terrain.
- quelle est la responsabilité « politique » des chercheurs ? Cette recherche-action nous a mis face à des constats inadmissibles. Jusqu'où doit aller, peut aller le relais des observations ? Où se termine le travail du chercheur ? Où commencent des actions de citoyenneté ?
- quelle est la responsabilité scientifique des chercheurs ? Ici se pose toute la difficulté d'évaluer les résultats d'une recherche-action. En effet, ceux-ci ne sont pas forcément observables, en tous cas dans l'immédiat. Surtout quand le travail s'est essentiellement fait sur de l'impalpable, comme les représentations.

5 Cureghem c'est ... un site où l'on travaille

La recherche-action a essentiellement porté sur un travail auprès des professionnels de Cureghem. Enormément de services existent sur Cureghem. Certains s'adressent principalement à la population cureghemoise, d'autres sont destinés plus largement à la population anderlechtoise ou même de la région. Parmi ces services, on peut compter les écoles fondamentales et secondaires, les consultations ONE, les prestataires de soins, indépendants ou organisés en Maisons médicales et en policliniques, les centres de planning familial, le service de santé mentale, la ludothèque, la maison de quartier, les associations de femmes, les services sociaux organisés par la commune et ceux émanant d'organisations caritatives, etc. Dans un premier temps, la majorité d'entre eux ont été rencontrés individuellement ou en équipe. Par la suite, nous avons proposé des réunions auxquelles une grande partie des professionnels ont participé. Au fil des réunions, des demandes des professionnels sont apparues, ce qui nous a amené à proposer des réunions centrées sur des études de cas et une analyse collective basée sur la grille des besoins développée par l'équipe de Mons-Hainaut²⁶. Le texte qui suit tente une analyse transversale du travail des professionnels de Cureghem. Il se base autant sur les entretiens et observations de la première heure que sur les informations recueillies en réunions ou collectées lors de rencontres plus informelles. Le fil conducteur de la présentation ci-dessous s'inspire des objectifs explicites des études de cas. En effet, ces objectifs ont été énoncés et travaillés avec les professionnels, ce qui a constitué un moment charnière dans la recherche-action. Ces objectifs nous semblent donc un bon révélateur à la fois du travail des professionnels à Cureghem et de la dynamique mise en évidence lors de la recherche-action.

5.1 Connaître et re-connaître

Les professionnels sont des témoins précieux du quartier, de sa dynamique et de son évolution. La plupart sont en contact régulier avec les familles primo-arrivantes et ont une connaissance fort fine des réalités vécues par ces dernières. Mais ils estiment aussi ne pas

²⁶ Pour plus de détails sur ce travail avec les professionnels et sur le processus, voir le chapitre 2 « chronologie et éléments méthodologiques » du présent document, ainsi que Dusart A.-F., Mottint J., Humblet P., Travailler ensemble : vers un réseau de professionnels pour un meilleur service aux familles primo-arrivantes. Genèse et cheminement d'une recherche-action à Cureghem (Anderlecht). In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initiée et coordonnée par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005, 105-35.

en savoir assez, ne pas avoir toutes les clés leur permettant d'appréhender les demandes des familles en vue de pouvoir aider celles-ci de façon optimale.

La majorité des professionnels se connaissent entre eux. Ils ont des occasions de se rencontrer, par exemple lors des réunions de la Commission santé de Cureghem qui sont organisées toutes les six semaines. Mais s'ils savent qui travaille où, ils mesurent difficilement le travail réel et concret de chacun.

Des ressources identifiées peuvent être classées en :

- ✦ lieux où l'on peut toucher les familles : les écoles (qui ont déjà beaucoup de projets, notamment en faveur des primo-arrivants), la consultation ONE ;
- ✦ ressources en espaces ludiques : la Maison de quartier, la ludothèque, un milieu d'accueil parents-enfants ;
- ✦ services destinés aux plus petits (moins de 6 ans) : les écoles, la consultation ONE, la ludothèque, un milieu d'accueil parents-enfants ;
- ✦ ressources en Insertion Socio-professionnelle : Mission Locale ;
- ✦ lieux bicommunautaires (la ludothèque, un milieu d'accueil parents-enfants) qui ont une réflexion spécifique notamment sur l'usage des langues.

Les constats ci-dessus ont été faits lors des premières réunions. Les professionnels avaient une demande claire de mieux connaître les besoins des familles primo-arrivantes et de mieux se (re)connaître entre eux. Le travail des rencontres suivantes a donc porté sur ces points²⁷.

Les professionnels ayant participé aux réunions

Les professionnels ayant participé aux réunions travaillaient dans :

- ✦ trois écoles (directeurs, une assistante sociale)
- ✦ la consultation ONE
- ✦ une Maison de quartier
- ✦ la ludothèque
- ✦ la coordination de l'accueil extrascolaire
- ✦ un service destiné aux familles (prévention santé mentale)
- ✦ un service de santé mentale
- ✦ l'antenne scolaire (chargée entre autres d'aider les familles à trouver une école)
- ✦ la Mission locale
- ✦ la commission santé
- ✦ une école de devoirs pour primo-arrivants

²⁷ Pour plus de détails sur la chronologie et le processus, nous renvoyons le lecteur au chapitre 2 « chronologie et éléments méthodologiques » du présent document et à Dusart A.-F., Mottint J., Humblet P., Travailler ensemble : vers un réseau de professionnels pour un meilleur service aux familles primo-arrivantes. Genèse et cheminement d'une recherche-action à Cureghem (Anderlecht). In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initiée et coordonnée par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005, 105-35.

5.2 Renforcer une identité professionnelle

5.2.1 Des identités professionnelles spécifiques

Les identités professionnelles sont liées aux différents contextes.

Le contexte belge n'est guère favorable aux primo-arrivants : la politique de l'immigration est gelée depuis plus de trente ans et la politique relative aux réfugiés réduit considérablement l'accès à l'asile en Belgique. Pourtant, les professionnels observent un accroissement des primo-arrivants à Cureghem. Ceux qui travaillent dans le quartier depuis de longues années constatent que la présence des primo-arrivants est une réalité assez récente. Ils s'étonnent d'ailleurs de la contradiction entre les discours officiels et leurs propres observations. Alors que l'Office des Etrangers affirme que le nombre de demandeurs d'asile est en baisse, on observe à Cureghem un accroissement des primo-arrivants, notamment en situation de grande précarité. Certains en concluent que la politique belge actuelle en matière d'asile est surtout une « machine à produire des clandestins ». Cette analyse rejoint les conclusions d'une recherche menée auprès de personnes sans papiers (Adam et al., 2002).

Le contexte est également professionnel. Chaque travailleur des secteurs médical, social, scolaire, extrascolaire, etc. relève de législations propres, définissant ses mandats, ses missions, sa déontologie et le public visé, ou tout au moins autorisé à bénéficier des services.

Ce contexte peut être explicite - cadré par des législations et des circulaires - ou implicite - régulé par exemple par des règles de subsidiarité. Tous les professionnels n'ont dès lors pas la même légitimité, la même assise pour travailler avec des familles primo-arrivantes et surtout avec des familles sans papiers. Ainsi, certains sont mandatés pour travailler avec tout le monde, indépendamment du statut. C'est le cas entre autres de la consultation ONE, du service de santé mentale, de l'antenne scolaire et des écoles. Mais dans les faits, ces dernières sont pénalisées dans la mesure où les enfants sans papiers ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'encadrement pédagogique les trois premiers mois où ils fréquentent l'enseignement²⁸. Pour d'autres services, la situation est plus floue. Ainsi, les milieux d'accueil extrascolaire sont tenus, par l'obligation de respecter le Code de qualité de l'accueil, à un principe de non-discrimination²⁹. Mais d'autres réglementations peuvent

²⁸ Ce qui, dans les faits, pénalise le plus souvent les écoles plus de trois mois, puisqu'il faut attendre le prochain décompte (les comptages sont faits à date fixe) pour que la situation soit régularisée.

²⁹ « Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s » (Art. 9). (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité de l'accueil du 17/12/2003)

tempérer ce principe général. Ainsi, les milieux d'accueil extrascolaire sont souvent subventionnés. Certains fonds de subvention comme le FESC exigent des documents attestant de la situation familiale. Sans ces documents, le milieu d'accueil ne perçoit pas de subvention pour les enfants concernés, ce qui contribue à l'exclusion de ceux-ci. Cela a pour conséquence que certains milieux d'accueil refusent l'inscription d'enfants sans papiers³⁰. D'autres par contre font un autre choix : un milieu d'accueil extrascolaire à Cureghem accueille des enfants sans papiers et systématiquement met leur nom sur la liste envoyée au FESC, bien que ces enfants ne donnent droit à aucun subside.

« Pour signaler qu'il ne s'agit pas d'enfants fantômes et parce que cela peut servir de preuve pour montrer leur attachement au pays d'accueil, en cas de nouvelle campagne de régularisation » (responsable d'un milieu d'accueil extrascolaire, notes de réunion).

De même, le mandat des services sociaux n'est pas toujours clair. Ainsi, il arrive que certains refusent l'aide matérielle aux familles en situation irrégulière³¹. Par contre, certains travailleurs dans des services sociaux luttent pour pouvoir avoir des actions envers ce public. C'est le cas de professionnels d'un service social de Cureghem pour personnes réfugiées qui se sont battus avec le pouvoir organisateur qui est une association caritative pour pouvoir maintenir des actions pour les personnes sans papiers. En effet, l'organisation caritative était réticente à créer le service social car elle ne tenait pas à avoir un rôle politique.

Le contexte est également local. Les professionnels du quartier ont la profonde conviction que Cureghem a longtemps souffert d'un désintérêt total de la part des mandataires politiques. Si la situation actuelle semble s'être améliorée, l'amertume des professionnels est toujours là et toute initiative de la part de la commune est accueillie avec méfiance et scepticisme.

Il existe des ruptures entre la commune et le monde associatif. Le dialogue entre écoles libres et écoles communales semble encore plus qu'ailleurs difficile. Au sein même de la commune, il y a des fractures. Ainsi, la commune d'Anderlecht bénéficie, vu le nombre d'enfants y étant domiciliés, de deux coordinatrices de l'accueil extrascolaire. Or, chacune d'entre elles dépend d'un échevin différent et a en charge un domaine particulier : l'une dépendant de l'échevin de l'enseignement s'occupe des garderies, l'autre dépendant de l'échevin de la jeunesse et des sports prend en charge l'accueil extrascolaire organisé par le monde associatif. Les projets communs semblent très compliqués à mettre en place.

³⁰ Au moins un milieu d'accueil extrascolaire est dans ce cas à Cureghem.

³¹ Ainsi, lors de la phase exploratoire, nous avons rencontré dans une autre commune un service social privé qui refusait de distribuer des colis alimentaires aux personnes sans papiers, arguant qu'il ne faut pas les encourager à rester puisqu'il n'y a de toute façon pas d'avenir pour elles en Belgique.

De manière générale, il semble qu'à Anderlecht, chaque échevin a ses compétences propres et mène des actions de façon indépendante.

Le pessimisme des professionnels est également de mise face à de nouveaux projets car nombre d'entre eux n'aboutissent jamais. D'autres sont de courte durée et finalement l'énergie investie est sans commune mesure avec les résultats obtenus. Nous avons été frappées par la multitude de projets en cours sur le quartier et le peu, voire l'inexistence de concertations entre ces différents projets. Par exemple, une des écoles a développé en un an une dizaine de mini-projets, tous liés à des opportunités en termes de subsides (par exemple, 2 heures par semaine pour un projet DAS) ou de collaborations. En l'absence d'un cadre global, il n'y avait a priori aucun lien entre les projets. Autre exemple : des animations ont été initiées dans le cadre d'un contrat de quartier. Mais celles-ci n'ont duré que quelques mois, vu que le contrat de quartier arrivait à sa fin. Il n'y avait aucune possibilité de poursuivre l'expérience. Dans ces conditions, il est difficile d'encourager l'implication, tant des professionnels que de la population dans un projet, si celui-ci est de toute façon condamné à disparaître. C'est donc une logique de consommation qui va prédominer.

Certains ont réussi des partenariats tout à fait intéressants. C'est le cas par exemple de la ludothèque qui collabore avec les écoles tous réseaux et régimes linguistiques confondus, ainsi qu'avec certains milieux d'accueil extrascolaire. Mais si certains services établissent des collaborations de longue durée basées sur la confiance et la complémentarité, il semble que ce soit plutôt l'exception que la règle à Cureghem. Les projets communs ont du mal à aboutir. Beaucoup de réunions rassemblant des professionnels³² sont organisées au sein du quartier, mais elles ne sont pas de véritables espaces de réflexion et de concertation. Les projets dépendant de plusieurs compétences sont extrêmement difficiles à mettre en place³³. Or, dans un contexte aussi complexe que Cureghem, dans des réalités aussi multiples que celles vécues par les primo-arrivants et les professionnels en contact avec ceux-ci, la convergence des actions et le croisement des compétences sont essentiels.

Les identités professionnelles sont liées au public

Le travail avec les familles primo-arrivantes.

Les professionnels de Cureghem travaillent avec un public de plus en plus multiculturel, compte tenu de l'installation de nombreux primo-arrivants dans le quartier. De nombreux

³² Comme par exemple les réunions de la commission santé qui sont des occasions de donner et de recevoir des informations.

³³ C'est le cas du projet de crèche parentale que nous accompagnons. Cf. point 5.4 « initier une coordination des actions et des projets » du présent document.

professionnels insistent sur la richesse du travail à Cureghem, richesse accrue par l'arrivée de primo-arrivants.

« La « donnée » - je dis « donnée » car ce n'est pas une problématique mais bien une donnée – la donnée des enfants primo-arrivants est relativement nouvelle dans le quartier – environ cinq ans. C'est une richesse, pour l'équipe et pour les enfants [non primo-arrivants]. C'est une opportunité de ne pas devenir un accueil « ghetto ». Car si l'équipe est depuis toujours multiculturelle, cela n'a pas toujours été le cas pour les enfants, qui sont surtout issus de l'immigration marocaine » (responsable d'un accueil extrascolaire, entretien).

Néanmoins, le travail avec cette population ne se fait pas toujours sans difficultés pour les professionnels. Ainsi, une partie des problèmes rencontrés par les primo-arrivants concerne des besoins vitaux : manger, s'abriter, avoir chaud, se laver, se soigner. La plupart des professionnels ne sont pas mandatés pour répondre à ces problèmes et même ceux qui le sont se trouvent démunis face à l'ampleur de la tâche, aggravée par la situation administrative de la plupart des familles qui les prive de fait d'une série de droits. Le sentiment d'impuissance est donc parfois bien présent chez les professionnels par rapport aux problèmes des familles.

« Nous aussi, chercheuses, avons été très touchées lors de rencontres avec des familles ou lors d'échanges avec des professionnels. Des situations insoutenables nous ont été rapportées. Nous nous sommes senties tour à tour révoltées par l'injustice faite aux familles déboutées du droit d'asile, démunies de ne pouvoir les aider ou même les reconforter, impuissantes face à des situations sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle » (synthèses de notes de terrain, impressions).

Par ailleurs, certains soulignent qu'à Cureghem, le travail est toujours à recommencer car la population est changeante. Certaines familles disparaissent sans prévenir et sans donner de nouvelles, ce qui peut aussi être frustrant pour les professionnels qui se sont investis auprès d'elles.

Certaines difficultés ont plutôt trait à des aspects culturels. Ainsi, plusieurs professionnels ont exprimé leur malaise par rapport à la condition de certaines femmes primo-arrivantes ou à certains aspects identifiés comme religieux. Ainsi certains services s'adressant entre autres à des adultes insistent sur le fait qu'ils proposent seulement des activités mixtes.

« Chez nous, les groupes sont mixtes. Nous ne voulons pas rentrer dans une logique de séparation des sexes » (bénévole dans une association organisant entre autres des cours de français langue étrangère).

D'autres organisent des groupes exclusivement féminins avec le souci d'en permettre l'accès au plus grand nombre possible de femmes.

Le temps est un élément crucial. L'ensemble des professionnels s'accorde à dire toute l'importance de prendre du temps avec les familles pour trouver « un terrain d'entente ». Mais accorder beaucoup de temps aux familles n'est pas toujours possible, vu la quantité de travail de chacun, et présente en outre le risque de voir les familles « s'accrocher », s'empêchant dès lors de voir d'autres professionnels peut-être plus compétents pour répondre à leur demande. Par ailleurs, chacun estime qu'il est important que les familles aient affaire à des intervenants variés afin d'accroître leur réseau social. Comment assurer un relais efficace tout en évitant discontinuités et ruptures ? Et que signifie exactement « faire relais » ?

Il semble utile de s'interroger non seulement sur la manière dont les professionnels relayent les demandes pour lesquelles ils ne se sentent pas compétents ou pour lesquelles ils ne sont pas mandatés, mais aussi sur les besoins des familles quant à la façon dont on relaye leurs demandes.

Relayer une demande peut prendre la forme d'interventions plus ou moins importantes en temps et en investissement de la part des professionnels, en fonction des besoins des familles ; ainsi, pour telle famille, fournir les coordonnées du ou des service(s) compétent(s) suffira pour que cette famille accède à ce ou ce(s) service(s), alors que pour telle autre, un contact préalable (par exemple par téléphone) entre service « destinataire » et service « destinataire » sera nécessaire pour que la famille se sente sécurisée et accepte de se rendre de l'un à l'autre. Dans bien des cas, le contact entre services permettra également de faciliter le travail du service « destinataire », en transmettant à celui-ci les informations contextuelles relatives à la famille nécessaires pour traiter la demande de celle-ci.

Pour certaines familles, enfin, un accompagnement physique d'un service à l'autre s'avérera indispensable, du moins dans un premier temps.

Il n'est pas toujours simple, pour les professionnels, d'estimer l'importance de l'accompagnement à apporter ; certains d'entre eux ont ainsi pu constater, a posteriori, qu'ils avaient surestimé le besoin d'accompagnement d'une famille, celle-ci ayant exprimé sa frustration et sa gêne d'être assistée à ce point dans des démarches qu'elle se sentait tout à fait apte à effectuer elle-même.

Cette situation reflète le fait que les professionnels disposent rarement du temps nécessaire pour faire connaissance avec la famille préalablement aux démarches qu'ils entreprennent pour celles-ci. Elle peut aussi être liée à la représentation des familles primo-arrivantes que s'en font les professionnels.

Les demandes que les familles adressent aux professionnels³⁴

Les familles adressent de nombreuses demandes aux professionnels. Outre leur nombre élevé, ces demandes se caractérisent par leur grande multiplicité. Il faut aussi souligner le fait que bon nombre d'entre elles ne sont pas faites de manière explicite mais se cachent derrière d'autres demandes exprimées, nécessitant un décodage de la part des professionnels.

Ces demandes concernent, entre autres :

- Des problèmes de communication, dus essentiellement à la non-connaissance du français ou du néerlandais ;
- Des problèmes de logement : absence de logement, logement insalubre, logement à loyer trop élevé ;
- Des problèmes financiers ;
- Des difficultés d'ordre juridique ;
- Des problèmes liés à l'alimentation et à l'habillement ;
- Des problèmes de santé ;
- Des problèmes liés à l'éducation ;
- Des problèmes d'isolement et d'intégration ;
- Des difficultés psychologiques liées aux situations migratoires et aux traumatismes subis ;
- Des demandes concernant la recherche d'une école pour les enfants ;
- Des demandes de formation pour les parents ;
- Des demandes d'épanouissement pour les enfants.

Tous les professionnels sont confrontés à des demandes des familles qui dépassent le cadre de leur mandat. Il apparaît que celles-ci n'adressent pas nécessairement leurs demandes aux personnes les plus adéquates pour y répondre mais à celles avec qui elles ont tissé des relations de confiance.

Ce qu'il faut souligner également c'est le fait que la plupart des professionnels sont confrontés à des demandes similaires ou qui se rejoignent.

Par ailleurs, lorsque l'on classe les demandes des familles selon les dimensions de la grille des besoins élaborées par l'équipe de Mons-Hainaut³⁵, il apparaît que certaines dimensions

³⁴ Toutes les informations qui suivent sont tirées du travail effectué avec les professionnels (dispositif études de cas et analyse sur base de la grille de lecture des besoins de l'individu de l'UMH).

sont reprises dans le mandat de la plupart des professionnels du groupe, telles que la scolarité, la langue, les activités, même si la nature du travail effectué par chacun autour de ces dimensions varie selon le champ d'action.

D'autres dimensions, par contre, ne font l'objet du mandat d'aucun des professionnels du groupe : apparence physique (inscription sociale), procédure (démarches liées à la procédure des demandes d'asile), habillement, logement. Les professionnels sont pourtant confrontés à des demandes de cet ordre et y répondent, soit en agissant directement, soit en relayant la demande. Il apparaît donc très clairement que les demandes sont souvent adressées à des professionnels qui ne sont pas nécessairement les plus compétents pour y répondre. C'est toute l'importance de la relation interpersonnelle entre familles et professionnels qui est ici soulignée : les familles s'adressent d'abord aux professionnels en qui elles ont confiance.

Certains besoins, enfin, ne semblent pas rencontrés, mais ils sont rares. Cette impression doit également être nuancée du fait de l'absence de certains acteurs au sein du groupe.

Les réponses des professionnels

Les professionnels ne sont pas forcément outillés pour répondre à ces demandes, ce qui peut engendrer chez eux un sentiment de découragement, voire d'impuissance, surtout quand les demandes portent sur des besoins vitaux (comment se centrer sur la scolarité d'un enfant alors que celui-ci a faim ?).

Les professionnels doivent souvent faire face à des « conflits internes » ; ainsi, par exemple, comment gérer le fait de se trouver en situation d'échec par rapport aux démarches entreprises en faveur des familles ? Le professionnel, pour ne pas se maintenir dans des illusions de fantasme, devra accepter l'idée qu'il ne pourra résoudre tous les problèmes et qu'il sera amené à « renvoyer certaines familles à leur désespoir ».

Concernant le rapport aux familles et les pratiques envers celles-ci, il est parfois difficile, pour le professionnel, de comprendre la demande réelle des familles, celles-ci n'ayant pas

³⁵ Pour plus de détails sur ce travail fait avec les professionnels de Cureghem, voir le chapitre 2 « chronologie et éléments méthodologiques » du présent document et Dusart A.-F., Mottint J., Humblet P., Travailler ensemble : vers un réseau de professionnels pour un meilleur service aux familles primo-arrivantes. Genèse et cheminement d'une recherche-action à Cureghem (Anderlecht). In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initiée et coordonnée par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005, 105-35.

nécessairement la volonté ou la capacité d'exprimer leurs sentiments profonds, en raison notamment de la complexité des situations qu'elles vivent et des traumatismes subis dans leur pays d'origine. Comment dès lors apporter une aide efficace à ces familles en demande ? De même, donner des repères éducatifs aux familles primo-arrivantes qui en font la demande amène souvent le professionnel à se remettre en question par rapport à ses propres conditionnements culturels. Comment répondre à la demande des familles en veillant à prendre en compte les spécificités culturelles de celles-ci ?

Pour résumer, quand une famille a une demande :

- soit le professionnel a un mandat pour répondre à cette demande. Dans ce cas, il y répond par une action directe. Il faut toutefois souligner l'insuffisance des moyens par rapport à la charge de travail : les familles primo-arrivantes sont de plus en plus nombreuses dans le quartier, et plus particulièrement celles qui sont dans des situations de grande précarité. De plus, malgré son mandat, le professionnel peut malgré tout être dans l'impossibilité de répondre à la demande, surtout dans les situations d'urgence.
- soit le professionnel n'a pas le mandat pour répondre à la demande. Dans ce cas, il peut choisir d'y répondre quand même, au cas par cas. Il peut aussi mettre en place un dispositif lui permettant d'élargir son mandat. C'est le cas de deux écoles, qui dans le cadre des subventions de Discrimination Positive, ont engagé une assistante sociale dont le rôle est entre autres de proposer un accompagnement social aux familles primo-arrivantes. Le professionnel peut également faire relais vers un service mandaté pour traiter la demande. Ici se pose à nouveau la question des moyens insuffisants : pour le professionnel qui fait relais et qui n'a pas forcément du temps pour le faire ; pour le service qui prend le relais et qui peut se trouver surchargé de demandes.

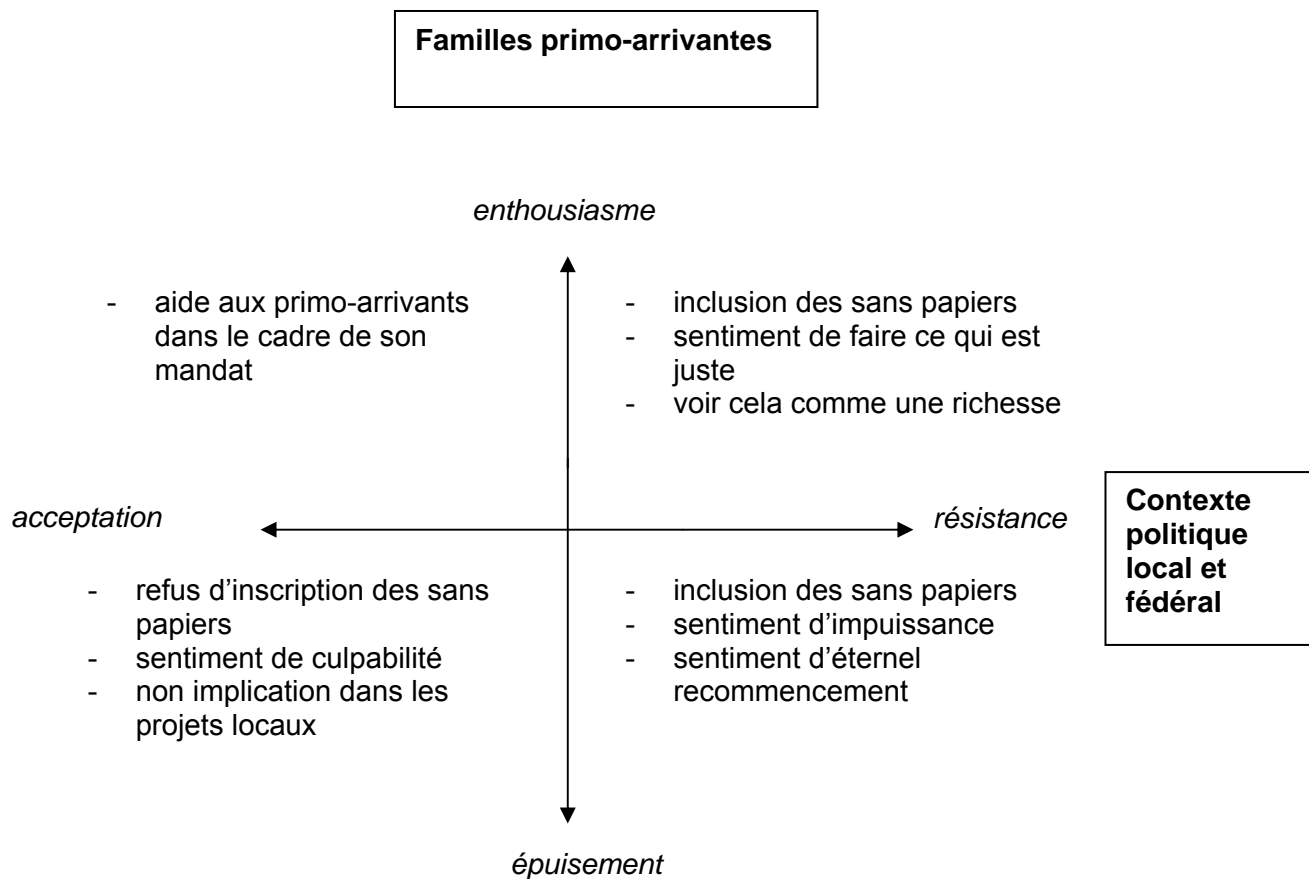
Des identités professionnelles en tension

L'identité professionnelle apparaît donc morcelée, écartelée entre différentes logiques, liées aux contextes (global, professionnel et local) et au public. Chaque travailleur va devoir ajuster les différentes facettes de son identité professionnelle et faire un travail intérieur, procéder à des arbitrages lui permettant un équilibre satisfaisant pour lui.

Ainsi, on peut proposer le modèle suivant : le travail des professionnels avec les familles primo-arrivantes se combine entre deux continuums liés aux contextes politiques d'une part,

aux familles d'autre part. Le travail des professionnels avec ces dernières oscille entre l'enthousiasme et l'épuisement. Par rapport aux contextes, les professionnels se situent entre l'acceptation / la collaboration du contexte politique local et fédéral et la résistance à ce contexte.

On peut croiser ces deux continuums.



Il y a une tension entre le respect des lois et réglementations et les réalités vécues par les familles primo-arrivantes avec lesquelles travaillent les professionnels.

Les actes de résistance à un contexte défavorable aux migrants sont nombreux. Il s'agit par exemple d'accepter dans le milieu d'accueil les enfants non subsidiés car sans papiers (cf. ci-dessus).

Par contre, l'acceptation du contexte politique peut aller jusqu'au refus d'inscription des enfants sans papiers dans un milieu d'accueil extrascolaire, ou encore jusqu'au refus d'aide matérielle aux familles en situation irrégulière.

Le contexte professionnel peut faire office de régulateur dans les tensions entre le contexte politique et le public. Tous les services ne sont en effet pas freinés par le contexte politique de la même manière. Certains, comme la consultation ONE, sont mandatés pour travailler avec tout le monde, indépendamment du statut des personnes. Dans ce cas, le travail avec les sans papiers n'est pas un acte de « résistance ».

La résistance peut également se faire au niveau du contexte local. A Cureghem, celui-ci est peu favorable aux partenariats. Aussi, les services ayant réussi à créer des collaborations à long terme peuvent être qualifiés de « résistants » ou à tout le moins de pionniers.

5.2.2 Une identité professionnelle collective

Un des objectifs des présentations d'études de cas dans le cadre des réunions des professionnels³⁶ était « d'élaborer ensemble une identité collective des travailleurs du secteur « médico-socio-pédagogique » du quartier ». En effet, il était apparu que malgré un vécu professionnel très proche, les travailleurs restaient fort isolés dans leur pratique et avaient peu d'opportunités de partager des préoccupations communes. Le travail de réflexion collectif a permis d'amorcer un processus d'élaboration d'une identité collective.

Tout comme les identités professionnelles spécifiques, l'identité professionnelle collective est liée aux contextes et au public. La construction de cette identité résulte aussi d'un arbitrage, d'un exercice d'équilibre entre les tensions dues aux différentes logiques pesant sur l'identité professionnelle. Mais dans ce cas, cet arbitrage pourra se faire de façon collective et donc être davantage exprimé et conscient.

L'identité collective qui commence à s'amorcer chez les professionnels ayant participé aux rencontres est clairement liée au public commun à tous et au contexte local. Les professionnels se reconnaissent mutuellement comme travaillant avec un public similaire, composé en grande partie de primo-arrivants en situation de grande précarité, dans un espace commun qui est la zone de Cureghem, qu'ils voient comme un contexte local avec ses spécificités propres. Ils partagent la vision d'une zone longtemps désinvestie par les pouvoirs politiques locaux et la difficulté d'y faire aboutir des projets communs.

³⁶ Pour plus de détails, voir Dusart A.-F., Mottint J., Humblet P., Travailler ensemble : vers un réseau de professionnels pour un meilleur service aux familles primo-arrivantes. Genèse et cheminement d'une recherche-action à Cureghem (Anderlecht). In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initiée et coordonnée par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005, 105-35

L'élaboration d'une identité collective est notamment perceptible à travers la demande de certains professionnels de pouvoir suivre une formation en commun, au-delà des métiers et des cadres professionnels de chacun.

L'identité professionnelle collective qui est en train de s'élaborer s'oriente vers « plus de résistance » aux contextes politiques et « plus d'enthousiasme » vis-à-vis des familles (cf. ci-dessus).

Par ailleurs, l'identité professionnelle collective est un moteur pour l'élaboration d'un travail de réseau, celui-ci renforçant à son tour cette identité.

Un réseau : pourquoi ?

Pour certaines populations très fragilisées, connaître ses droits ne suffit pas toujours, il faut pouvoir « manier ceux-ci », les revendiquer, les faire valoir à bon escient ; ceci demande des compétences particulières que les individus n'ont pas toujours ou qu'ils perdent momentanément lors de ruptures, lors de périodes de grande fragilisation ; dans ces moments-là, ils ont besoin de *bases de soutiens*, de supports autres qu'administratifs pour utiliser leurs droits (Joubert, 1995). Pour une famille, accéder à un service ne se limite pas à localiser celui-ci et à en identifier les conditions d'accès, mais suppose que l'on s'engage sur un parcours bénéficiant d'un minimum de repères, en particulier ceux constitués par les personnes proches, susceptibles de guider cette famille, la conseiller, la soutenir. Beaucoup de ces familles ont besoin d'aborder les services en étant soutenues par d'autres services en qui elles ont confiance, au sein desquels elles ont pu établir préalablement des relations inter-personnelles sécurisantes. « Ceux qui ont vu se défaire ces bases de soutien, qui conjuguent isolement, rupture culturelle, vulnérabilité et précarité (désaffiliation) sont les plus directement exposés aux risques et à leur accentuation ». (Joubert 1995)

Travailler en réseau permet de renforcer ces bases de soutien en constituant une multiplicité de liaisons sécurisantes entre services, augmentant ainsi le support social à l'égard des familles fragilisées (primo-arrivantes, notamment) et améliorant leur accès aux services disponibles.

Au fil des réunions, les professionnels ont pris la pleine mesure de l'intérêt de travailler en réseau. Le réseau permet :

- d'optimiser l'enthousiasme et la résistance des professionnels
- d'élaborer des projets collectifs porteurs de sens
- de témoigner, interpeller, être porte-parole des sans voix

- de constituer de façon collective un « filet de résilience », un soutien pour les familles et pour les professionnels. Le réseau permet de partager le « souci » que l'on se fait pour les familles et de le transmettre à celles-ci. Par le travail en réseau, chaque professionnel n'est plus seul avec son sentiment d'impuissance, celui-ci est partagé et l'on tente de le gérer collectivement. Les familles sont portées par l'ensemble des professionnels et non plus par chacun d'entre eux. La confiance partagée entre professionnels peut également être transmise aux familles. Celles-ci, dont on a pu montrer l'isolement, sont dès lors incitées à se constituer leur propre réseau. Elles peuvent sentir que plusieurs personnes « se soucient » d'elles, cherchent des solutions pour les aider, ce qui peut les aider à augmenter leurs capacités de résilience. Le réseau lui-même est un filet de résilience soutenant les professionnels (potentiellement tuteurs de résilience) et les familles (potentiellement résilientes).

Le chemin parcouru jusqu'à présent est un préliminaire au travail en réseau. Le travail effectué lors de cette recherche-action a permis de (re)créer du lien, des liens entre professionnels. C'est un patient travail de maillage au niveau du mésosystème³⁷ et des capacités de celui-ci à soutenir la résilience des uns et des autres. Dans l'idéal, cette première étape devrait être suivie par la mise en place de projets concrets, porteurs de sens. Ceux-ci pourraient être liés aux thèmes communs aux mandats de la plupart des professionnels.

5.3 Développer un contrôle social des pratiques

Une des conséquences d'un travail collectif est de développer un contrôle social des pratiques. En effet, les présentations d'études de situation peuvent être considérées comme une expérience sociale à risque dans la mesure où chaque professionnel est amené à rendre ses propres pratiques visibles et donc à s'exposer aux regards des autres. Pour réduire ce risque, le travail mené à Cureghem s'est effectué dans un cadre déontologique strict élaboré avec les professionnels.

« Aucun commentaire, aucune critique ne pourra être adressé(e) aux professionnels à propos de leur pratique, partant du principe que chaque professionnel est le seul compétent dans sa matière » (notes de réunion).

³⁷ cf. point 1.2 santé de l'enfant et environnement urbain

Le contrôle social des pratiques devrait à terme améliorer celles-ci. En effet, en s'exposant au regard d'autres professionnels, même dans un cadre déontologique, on tend à mettre en avant ses forces et donc à renforcer celles-ci.

Dans le contexte de Cureghem, le contrôle social des pratiques permet par exemple de valoriser la résistance aux contextes politiques fédéral et local : les professionnels résistants ne sont plus seuls, ils sont portés par un ensemble, un réseau. Celui-ci est donc porteur de valeurs et créateur d'une culture professionnelle dépassant les identités professionnelles spécifiques.

5.4 Initier une coordination des actions et des projets

Les projets ne manquent pas à Cureghem.

Certains d'entre eux ont été créés ou sont en cours de développement suite à des dispositions légales. C'est le cas par exemple des projets liés aux subventions de discriminations positives dans les écoles ou au projet santé – parentalité que doivent élaborer les consultations de l'O.N.E.

D'autres projets sont créés suite à des opportunités liées à des subventions (appels à projets) ou à des collaborations de longue durée ou passagère. C'est le cas par exemple d'une collaboration temporaire entre un contrat de quartier et la ludothèque : une animatrice a été engagée pour quelques mois dans le cadre des contrats de quartier. Elle a réalisé des ateliers créatifs dans les locaux de la ludothèque et avec le public de celle-ci durant ce laps de temps.

Les projets ne manquent pas, mais ils semblent souffrir d'un manque de cohérence entre eux en l'absence d'un cadre global de réflexion qui permettrait de créer un sens à ces projets et d'en accroître la pertinence. Dès lors, la mise en place de nouveaux projets doit être mûrement réfléchi. Le soutien aux projets en place ou en cours de développement est prioritaire.

Des actions autour de la question de l'utilisation de la langue maternelle et du français

Cette question existe depuis les prémises de la recherche-action. Sa pertinence a été confirmée par la suite. Certaines actions existent déjà au sein du quartier sur la question du langage. Par exemple, une logopède est présente deux fois par mois dans la salle d'attente

de la consultation ONE : elle répond aux questions que se posent les parents au sujet du langage et fait passer l'idée qu'il est important que le jeune enfant soit entouré d'un bain de langage, quelle que soit la langue utilisée. Cette logopède travaille par ailleurs dans un lieu de prévention de santé mentale qui organise des accueils mamans – bébés avec des ateliers sur le thème du langage, au cours duquel on lit des histoires aux enfants. La ludothèque du quartier a elle aussi réfléchi à cette question du langage, d'autant plus qu'il s'agit d'un lieu bi-communautaire. Le parti pris est que les animatrices parlent à chaque enfant dans la langue dans laquelle il est scolarisé, afin qu'il expérimente cette langue dans un autre contexte que l'école. Toutes les autres langues sont les bienvenues à la ludothèque : les parents sont encouragés à parler dans leur langue maternelle entre eux ou avec leurs enfants. Cette diversité des langues donne des interactions intéressantes, notamment lorsque des enfants scolarisés en français et en néerlandais jouent ensemble avec une animatrice à un jeu de société.

La question de l'usage de la langue maternelle et du français a toujours été bien présente durant les deux années de recherche-action, même si elle est restée en trame de fond. Les professionnels de Cureghem se sont toujours montrés intéressés par cette question. En effet, la langue maternelle est importante car elle est la langue des émotions. Parler sa langue maternelle à son enfant, c'est lui parler dans la langue dans laquelle on a soi-même été bercé, cajolé, grondé. Elle inscrit donc l'enfant dans la lignée, dans la filiation, elle est la langue de la transmission (Moro 2002). La connaissance de la langue maternelle des parents permet aux enfants de communiquer avec la famille restée au pays, ce qui est également très important. Il faut entendre par langue maternelle la langue couramment utilisée par les personnes dans un cadre privé, familial : tous les dialectes, toutes les façons de s'exprimer dans une langue sont donc pris en compte.

Valoriser la langue maternelle ne signifie pas donner des cours dans une langue supposée maternelle de l'enfant (ex : arabe littéraire versus arabes dialectaux). Dès lors, valoriser la langue maternelle, tout en soutenant l'apprentissage du français, apparaît comme un moyen pour aider les enfants à construire une identité harmonieuse, à devenir capables d'élaborer des ponts entre les différents registres linguistiques et culturels, tout en renforçant les parents dans leur rôle.

Une question qui interpelle les professionnels du quartier concerne la représentation de la langue maternelle au sein des familles primo-arrivantes ; ainsi, certains parents ayant subi des traumatismes importants dans leur pays d'origine ne souhaitent pas apprendre leur langue maternelle à leurs enfants, signifiant de la sorte leur volonté de rompre tout lien avec leur passé ; par ailleurs, certains enfants refusent de parler la langue maternelle avec leurs

parents, probablement en raison de l'image dépréciative qu'ils ont de celle-ci. Enfin, certains parents primo-arrivants développent des stratégies linguistiques et souhaitent que leurs enfants apprennent le français et le néerlandais, pour leur donner plus de chances plus tard. Sachant que valoriser la langue maternelle – tout en soutenant l'apprentissage du français - permet d'aider les enfants primo-arrivants à construire une identité harmonieuse et de renforcer les parents dans leur rôle, on comprend l'importance d'étudier de manière plus approfondie cette attitude à l'égard de la langue maternelle.

A ce stade, la question que nous nous posons est : faut-il créer de nouveaux projets axés sur la valorisation de la langue familiale ou être attentif de manière accrue au respect de celle-ci dans les projets existants ?

Ouvrir l'école aux parents, améliorer l'accessibilité des lieux d'accueil aux enfants

Des initiatives à destination des familles primo-arrivantes existent, se développent ou sont en passe de voir le jour. Parmi celles-ci, citons notamment l'accueil des parents (notamment primo-arrivants) dans les écoles ; des projets en ce sens se développent dans plusieurs écoles du quartier et rencontrent un grand succès. Ces projets offrent des lieux d'information à investir. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau décret « accueil des enfants durant le temps libre »³⁸ se profilent des opportunités d'améliorer l'accessibilité des lieux d'accueil durant le temps libre aux enfants primo-arrivants, en axant un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) sur cette thématique. Ce programme rassemblerait écoles et associations accueillant des enfants primo-arrivants en vue d'optimiser les actions envers ceux-ci ; il pourrait s'agir, par exemple, d'élaborer un projet pédagogique commun à l'ensemble des initiatives d'accueil qui privilégierait cette dimension d'accessibilité.

Créer une crèche parentale

L'initiative d'implanter un milieu d'accueil au sein du quartier remonte à plusieurs années, sous l'impulsion de la Mission locale d'Anderlecht, partant du constat de pénurie de places d'accueil dans le quartier, parallèlement à la demande croissante de formations en insertion socio-professionnelle. De nombreuses mères primo-arrivantes suivent également des cours de français ou d'alphabétisation organisés par une maison de quartier toute proche, le plus souvent accompagnées de leurs enfants. Là aussi se marque la nécessité de pouvoir proposer à celles-ci des solutions de garde et d'accueil adéquates pour leurs enfants.

³⁸ Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Un bâtiment est mis à disposition par la commune au sein du quartier. Des subsides sont obtenus notamment via le programme FIPI (Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés). Le projet de milieu d'accueil, initialement conçu comme une halte-garderie, va évoluer vers le modèle de 'crèche parentale' dans la foulée de la réflexion et du travail menés par les chercheurs et les professionnels autour de l'amélioration du bien-être des familles primo-arrivantes du quartier.



Photo : Bâtiment de la crèche parentale : crèche au rez-de-chaussée et logements pour familles nombreuses aux étages

L'originalité de ce type de milieu d'accueil collectif (subventionné en partie par l'O.N.E) par rapport aux milieux d'accueil classiques ouvre en effet des perspectives opportunes en l'occurrence, puisqu'elle repose sur son caractère citoyen basé sur l'implication des parents dans une logique de développement du quartier, d'entraide et de proximité. Cette implication des parents peut revêtir différentes formes, telles que, notamment, l'encadrement des enfants (en présence de personnel qualifié), la participation à la gestion administrative du milieu d'accueil ou encore la prise en charge de tâches d'ordre logistique.

Dans un quartier tel que Cureghem, une initiative de crèche parentale présente un atout supplémentaire puisqu'elle permet de prendre en compte la diversité culturelle au sein d'un milieu d'accueil et, de façon plus large, au sein du quartier : comment, en effet, mieux tenir compte des spécificités culturelles des enfants accueillis et de leurs familles qu'en associant celles-ci à la vie du milieu d'accueil ?

Après une étude de faisabilité confirmant notamment la possibilité d'accès de ce type de milieu d'accueil aux familles primo-arrivantes (en ce compris les sans papiers), de

nombreuses personnes ressources du domaine de l'accueil de l'enfance sont rencontrées : responsables du service « Milieux d'accueil » à l'O.N.E, responsables de la crèche parentale pilote³⁹ du Brabant Wallon, infirmières et assistantes sociales des crèches communales d'Anderlecht, TMS de la consultation ONE du quartier, etc. Des groupes de travail sont organisés avec des professionnels du quartier en vue de réfléchir au projet d'accueil de la crèche et plus particulièrement, à l'élaboration du Règlement d'Ordre Intérieur et aux modalités d'implication des parents. Des rencontres avec les familles sont planifiées dans le souci d'impliquer celles-ci à un stade précoce de l'élaboration du projet d'accueil.

De nombreux freins retardent l'ouverture de la crèche. Ces freins sont, en grande partie, liés à la prise en charge financière des travaux nécessaires à l'aménagement du bâtiment en conformité avec les recommandations de l'O.N.E. D'importantes difficultés proviennent également du contexte communal⁴⁰. Ces deux freins sont en passe d'être aplanis. A l'heure où nous rédigeons ce document, nous apprenons que le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht a voté une modification du budget, ce qui permettra de terminer les travaux d'infrastructures en 2006. Il reste à concrétiser les pistes de subventions du personnel.

Enfin, le caractère relativement novateur en Belgique du concept de crèche parentale peut donner lieu à certaines résistances de la part de professionnels de l'accueil, en particulier lorsque les familles visées présentent des caractéristiques susceptibles de compliquer le travail à mener ensemble : faible maîtrise du français, faible niveau d'alphabétisation pour certaines d'entre elles, conditions de vie difficiles, etc. S'il est vrai que ces caractéristiques peuvent être des freins à l'élaboration du projet, elles ne représentent cependant pas des obstacles insurmontables à sa mise en œuvre effective et confèrent à celle-ci un caractère de défi à relever ; moyennant l'aplanissement, étape après étape, des situations problématiques décrites ci-dessus, le projet de crèche parentale représente en effet une opportunité essentielle pour impliquer les familles du quartier, en ce compris les familles primo-arrivantes, dans un projet citoyen mené en partenariats, restituant ainsi à celles-ci une utilité sociale au sein de leur quartier.

Le projet de crèche parentale est donc un projet de quartier, dans lequel plusieurs professionnels et le comité d'habitants se sont déjà impliqués. Par la suite, les autres professionnels, ainsi que des parents intéressés, seront invités à participer à l'élaboration du projet d'accueil à titre de personnes ressources. Ces ressources sont diverses : pour les uns,

³⁹ La crèche parentale de Louvain-la-Neuve en Brabant Wallon peut en effet être considérée comme crèche pilote dans la mesure où elle est la première et la seule du genre à ce jour en Communauté française.

⁴⁰ Voir le point "Les identités professionnelles sont liées aux différents contextes" dans ce document.

il peut s'agir d'apporter des connaissances relatives au développement de l'enfant et à l'organisation d'un milieu d'accueil, d'autres feront bénéficier le groupe de travail de leur expérience du quartier et des familles, ou encore de questions d'ordre culturel.

Travail sur les questions communes aux mandats de plusieurs professionnels

Le travail effectué lors des présentations d'études de cas et lors de l'analyse sur base de la grille de lecture de l'UMH a mis en évidence le fait que certaines thématiques de travail étaient communes à la plupart des professionnels, même si chacun l'aborde sous un angle différent. Il s'agit par exemple de la question de la scolarité. Les professionnels étaient donc intéressés à participer à un groupe de réflexion sur cette question, en vue de mieux comprendre comment le travail de chacun s'articule par rapport aux autres. Ce qui permettrait d'améliorer la coordination des actions de chacun et le cas échéant de construire des projets porteurs de sens pour tous.

6. Conclusions

Caractéristiques de la recherche-action à Cureghem :

La recherche-action menée par notre équipe se caractérise par une approche communautaire. Celle-ci s'est déroulée dans un quartier défini : Cureghem Nord, choisi suite à une phase exploratoire. Le quartier d'intervention n'a donc pas été choisi suite à une demande des acteurs locaux, mais par rapport à une problématique.

L'intervention est conçue comme un appui aux ressources existantes. En effet, celles-ci sont nombreuses, mais souffraient d'un manque de coordination permettant d'accroître la pertinence de chacune.

Le travail s'est effectué avec les professionnels de l'enfance de Cureghem, en vue de renforcer les compétences de ceux-ci, de lutter contre l'isolement et d'amorcer un travail en réseau, afin d'améliorer la prise en charge globale et donc le bien-être des enfants primo-arrivants du quartier et de leur famille.

Difficultés rencontrées :

Une des difficultés, inhérente à toute recherche-action, touche à la production de changements qui ne s'opèrent jamais facilement.

De plus, nous avons choisi Cureghem comme zone d'intervention, suite à une phase exploratoire et sans que les acteurs locaux aient exprimé une demande de participation.

Nous nous trouvons dès lors dans cette situation paradoxale où la demande (de collaboration) et l'offre (de services) venait de nous pour répondre à des besoins du quartier. Le travail d'imprégnation du terrain pour en recueillir des informations devait donc se doubler d'une présence intensive sur le terrain, nécessaire pour que les acteurs locaux nous reconnaissent une légitimité et perçoivent la pertinence de la recherche-action dans le quartier.

Dans ce cadre, une des difficultés concernait l'émergence de demandes et de projets concrets de la part des acteurs locaux.

Résultats :

Il est difficile d'évaluer, en tous cas à ce stade, les résultats de la recherche-action. Il s'agit en effet d'une intervention complexe sur un terrain dynamique. Les évolutions observées durant ces deux années découlent d'un ensemble de facteurs. Isoler les effets produits par la recherche-action n'est tout simplement pas possible et probablement non souhaitable.

Néanmoins, on peut observer que la recherche-action a permis :

- De créer du lien. Le travail s'est essentiellement focalisé sur cet aspect. Les rencontres entre professionnels ont permis de renforcer des liens déjà existants et d'en créer de nouveaux. On peut observer cela à travers de petites choses. Par exemple, une chargée de mission à la Mission Locale a commencé à utiliser les ressources de la ludothèque, en empruntant des jeux en vue de s'en servir pour une formation. De son avis même, elle n'aurait pas eu cette idée sans les réunions, dont une s'est déroulée à la ludothèque.

Le lien, c'est également le lien entre les projets. Parler de son travail, des projets développés au sein des différents lieux a permis de développer une vision plus globale des ressources du quartier, des demandes et besoins des familles et des réponses potentielles à apporter à celles-ci.

- De renforcer la réflexion. Les rencontres entre professionnels étaient des espaces-temps où chacun avait la possibilité de prendre un peu de recul par rapport à sa pratique et donc de mesurer l'étendue de ses propres connaissances et de partager celles-ci. La réflexion a pu s'élaborer sur ce qu'est le quartier, sur les besoins des familles, leurs demandes et la façon dont chacun répond à celles-ci, sur les différentes façons de faire relais. Les rencontres étaient centrées sur l'enfant et sa famille : un recentrage sur l'enfant a dès lors été possible, dans un contexte où l'extrême précarité de la famille a un caractère d'urgence qui relègue souvent l'enfant au second plan.
- De recentrer chaque professionnel sur ses propres missions. Les présentations d'études de cas et l'analyse à partir de la grille de lecture de l'UMH ont permis à chacun d'explicitier sa pratique, mais aussi son mandat et les actions hors mandat. Ainsi, chacun était amené à se recentrer sur son propre métier et ses propres compétences, mais pour mieux développer des liens avec les autres.
- D'aider à la mise en place de la crèche parentale. Notre intervention est clairement tangible. A certains moments, nos actions furent très concrètes : prendre des rendez-vous, rédiger des notes explicatives, rencontrer les échevins en charge du dossier, organiser une visite des locaux, participer aux réunions du comité de pilotage, etc. Notre contribution a également porté sur les aspects de réflexion : intérêt d'une crèche parentale pour le quartier, implication des familles, élaboration d'un plan méthodologique en vue de la création du projet d'accueil en partenariat avec les professionnels ressource du quartier et les familles.

En conclusion, les choix méthodologiques que nous avons faits dans cette recherche-action ne sont pas les plus faciles. Travailler dans un quartier n'ayant pas exprimé de demande d'intervention et où les projets souvent n'aboutissent pas était un véritable défi. Aussi, la

présence de deux chercheurs était elle une nécessité dans cette première étape. Cela permet de prendre plus facilement du recul et d'augmenter la validation des analyses par la triangulation des points de vue.

Si la recherche-action arrive à son terme, le quartier continue à évoluer, les professionnels à y travailler. Le travail commencé durant ces deux années aurait encore besoin d'être consolidé pour que des changements positifs puissent se poursuivre. Car une recherche-action prend du temps, du temps pour que les projets mûrissent, pour que les idées fassent leur chemin.

Le temps est certainement une donnée clé de cette recherche-action : entre l'urgence vécue par certaines familles qui se retrouvent parfois sans rien à manger, entre le temps dont manquent souvent les professionnels pour connaître les familles et le temps qu'ont pris les uns et les autres à l'occasion de cette recherche-action pour un temps de rencontres et de réflexions.

Pour terminer, nous tenons à souligner le caractère profondément humain des rencontres vécues au cours de cette recherche-action.

Références bibliographiques

Adam I, Ben Mohammed N, Kagné B, Martiniello M, Rea A. Histoires sans-papiers. Editions Vista; 2002.

Augoyard P, Renaud L. Le concept d'"empowerment" et son application dans quelques programmes de promotion de la santé. *Revue internationale de promotion et d'éducation pour la santé* 1998; V (2).

Bantuelle M, Morel J, Dargent D. La participation et les acteurs. 2000. asbl Santé Communauté Participation. Santé communautaire et promotion de la santé.

Beauvais C, Jenson J. The well-being of children: are there "neighbourhood effects"? *Family Network Discussion Paper* 2003; F/31:1-45.

Boutsen M, Dusart AF, Humblet PC, Mottint J, Roose A. L'accueil extrascolaire en région bruxelloise. Une approche par quartiers. Rapport 1/2000, UPSE, 1-32, 2000.

Bowen Sarah. Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé. Santé Canada; 2001.

Bronfenbrenner U. Toward an experimental ecology of human development. *American Psychologist* 1977; 513-31.

Brussels Gezondheidsoverleg. Aborder le quartier sous l'angle de la santé. 2003.

Chauvenet A. La protection de l'enfance: une pratique ambiguë. Editions L'Harmattan ed. 1992.

Coulton CJ, Korbin JE, M.Su. Neighbourhoods and child maltreatment: a multi-level study. *Child Abuse Negl* 1999; 23(11):1019-40.

Dubet F. *Sociologie de l'expérience*. Paris: Seuil; 1994.

Dusart A.-F., Mottint J., Humblet P., *Travailler ensemble : vers un réseau de professionnels pour un meilleur service aux familles primo-arrivantes. Genèse et cheminement d'une recherche-action à Cureghem (Anderlecht)*. In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initiée et coordonnée par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005 : 105-35.

Elkaïm M. *La thérapie familiale en changement*. Le Plessis-Robinson: Synthélabo; 1994.

Forrest CB. Outcomes research on children, adolescents, and their families: directions for future inquiry . *Medical care* 2004; 42(4 suppl.):III19-III23.

Glaser BG, Strauss A L. La production de la théorie à partir des données. *Enquête* 1 (1995) : 183-95.

Haynes R. Use of homogeneous social areas for ecological analyses: a study of accident rates in pre-school children. *European Journal of Public Health* 1999; 9(3): 218-22.

- Hillemeier MM, Lynch J, Harper S, Casper M. Measuring contextual characteristics for community health. *Health Service Research* 2003; 38(6 Pt 2):1645-717.
- Joubert M. Crise du lien social et fragmentation de l'accès aux soins. *Prévenir* 1995; 28.
- Kamerman SB, Neuman M, Waldfogel J, Brooks-Gunn J. Social policies, Family types and Child Outcomes in Selected OECD countries. OECD, Social, employment and migration working papers 2003; 6:2-54.
- Kawachi I, Subramanian SV, Meida-Filho N. *A glossary for health inequalities*. *Journal Epidemiol Community Health* 2002; 56(9):647-52.
- L'accueil des enfants. Monographie des dix-neuf communes de la région bruxelloise. Observatoire de l'Enfant, CD Rom, 2001.
- Lamoureux H, Lavoie J, Mayer R, Panet-Raymond J. La pratique de l'action communautaire. Presses de l'Université du Québec; 1996.
- Maalouf A. Les Identités meurtrières. Le Livre de Poche Grasset; 1998.
- Mangez E. Joseph Magali DB. Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. CERISIS - UCL; 2003.
- Meyer J. Using qualitative methods in health related action research. *BMJ* 2000 Jan 15; 320:178-81.
- Moro MR. Enfants d'ici venus d'ailleurs. Naître et grandir en France. Paris: La Découverte et Syros; 2002.
- Mucchielli A. Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales. Paris: Armand Colin; 2002.
- Olivier de Sardan J-P. La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie Enquête 1-1995:71-109.
- Ouellet F, Paiement M, Tremblay PH. L'action intersectorielle, un jeu d'équipe. Direction de la santé publique de Montréal-Centre; 1995.
- Palmonari A, Zani B. Les études de communautés, in les méthodes des sciences humaines. 2003.
- Pauvreté et santé. Obstacles dans l'accès aux soins de santé. Du vécu et de la recherche à la politique. Conclusions au Forum 14/12/2002, Gand, 2003.
- Perrouy, Pierre-Arnaud (éd) La mise à l'écart de l'étranger. Centres fermés et expulsions. Bruxelles, Editions Labor, 2004.
- Pourtois J.-P., Desmet H., Demonty B., Jouret D., Etre parent dans un centre ouvert. Difficultés d'éducation parentale de parents en demande d'asile. Gestion des conflits d'habitudes éducatives et croyances d'efficacité parentale. In : UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La

- santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initié et coordonné par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005 : 50-73
- Rivard JC, Johnsen MC, Morrissey JP, Starrett BE. The dynamics of Interagency Collaboration: How linkages Develop for Child Welfare and Juvenile Sectors in a System of Care Demonstration. *Journal Social Services research* 1999; 25(3):61-82.
- Roberts I. Out-of-home day care and health. *Archives of Disease in Childhood* 1996; 74:73-6.
- Szilagy PG, Schor. EL. The health of children. *Health Service Research* 1998; 33(4 Pt 2):1001-39.
- UCL ULB Ulg UMH, Recherche UNISOL La santé des primo-arrivants. Rapport commun. Recherche-action initié et coordonné par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Juin 2005
- Van Keirsbilck B, Ouhmida H. La question préjudicielle relative à l'article 57§2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale. *Journal des Jeunes* 2003;(227).
- Zoritch B, Roberts I, Oakley A. The health and welfare effects of day-care: a systematic review of randomised controlled trials. *Social Science and Medicine* 1998; 47(3):317-27.